

Annexe ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Sommaire (cliquez pour accéder directement au contenu) :

1.	Introduction	2
2.	Organisation et ressources de l'enseignement de promotion sociale	4
A.	Présentation de la promotion sociale	4
B.	Budget de la promotion sociale	8
C.	Population enseignante	9
3.	Portrait du public potentiel	15
4.	L'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles	19
5.	Données générales sur l'enseignement de promotion sociale	20
6.	Projets spécifiques	31
A.	Projet REINSERT	31
B.	Alphabétisation	33
C.	Interventions extérieures : conventions et Fond social européen	34
D.	Valorisation des acquis (VA)	38
E.	Validation des compétences	39
F.	Conventions automatiques de valorisation	40
7.	Conclusion	41

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez contacter le Service Communication et Relations publiques de l'Administration générale de l'Enseignement : age.presse@cfwb.be | 02 690 80 31.

1. Introduction

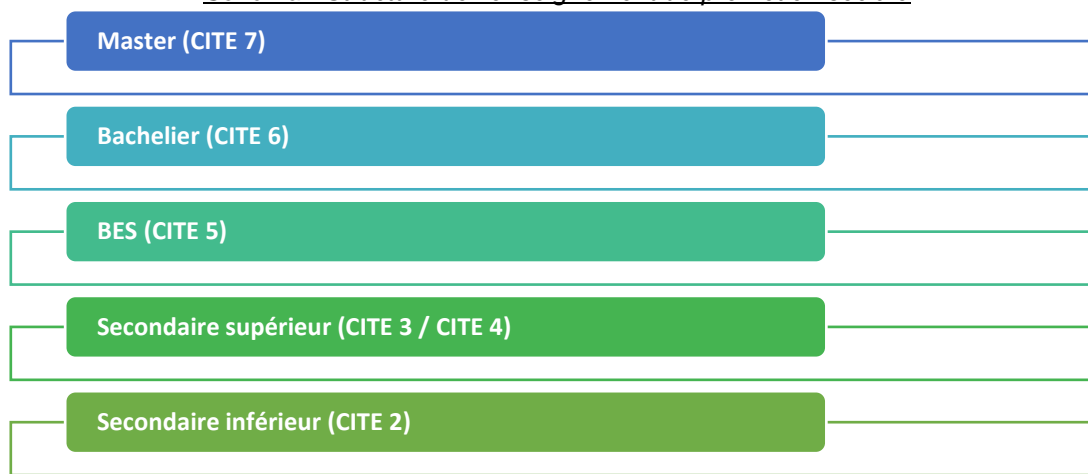
L'éducation et la formation tout au long de la vie¹ sont essentielles dans notre société car elles permettent aux adultes d'acquérir une formation initiale mais également de se perfectionner, se reconvertir... dans divers domaines de qualification. L'enseignement de promotion sociale (EPS) en Fédération Wallonie-Bruxelles s'inscrit dans cette dynamique. Ainsi, le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale énumère les deux finalités suivantes :

- (1) concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- (2) répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Par ailleurs, l'enseignement de promotion sociale est également un opérateur exclusif dans quelques filières de formation (exemple : optique/optométrie, maréchalerie, bijouterie, maroquinerie...) Il délivre également des titres qui permettent soit d'accéder à une profession lorsqu'une législation prévoit qu'un titre particulier est nécessaire soit de bénéficier d'un meilleur barème. C'est le cas notamment pour les connaissances de gestion de base, le CAP (Certificat d'Aptitude pédagogique), le CAPAES (Certificat d'Aptitude pédagogique approprié à l'Enseignement supérieur), l'aptitude à l'éducation des élèves à besoins spécifiques, les aides-soignants, les bibliothécaires brevetés, les géomètres-experts, les conseillers en prévention, les cadres du secteur non marchand...

Les établissements de promotion sociale organisant une section au niveau supérieur (tel que visée à l'article 10, §2 du décret du 16 avril 1991) sont considérés comme des établissements d'enseignement supérieur. Ce dernier a été redéfini par le décret 'paysage'² à la fois en termes d'organisation, d'aménagement des études, de missions... De plus, ce décret crée l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) qui fédère tous les établissements d'enseignement supérieur.

Schéma - Structure de l'enseignement de promotion sociale



Légende :

BES : brevet de l'Enseignement supérieur

CITE : classification internationale type de l'éducation

Le présent dossier a pour objectif de dresser quantitativement un portrait de l'activité de ce secteur à travers les différents publics visés par celui-ci. Le document s'articule ainsi autour de trois parties distinctes :

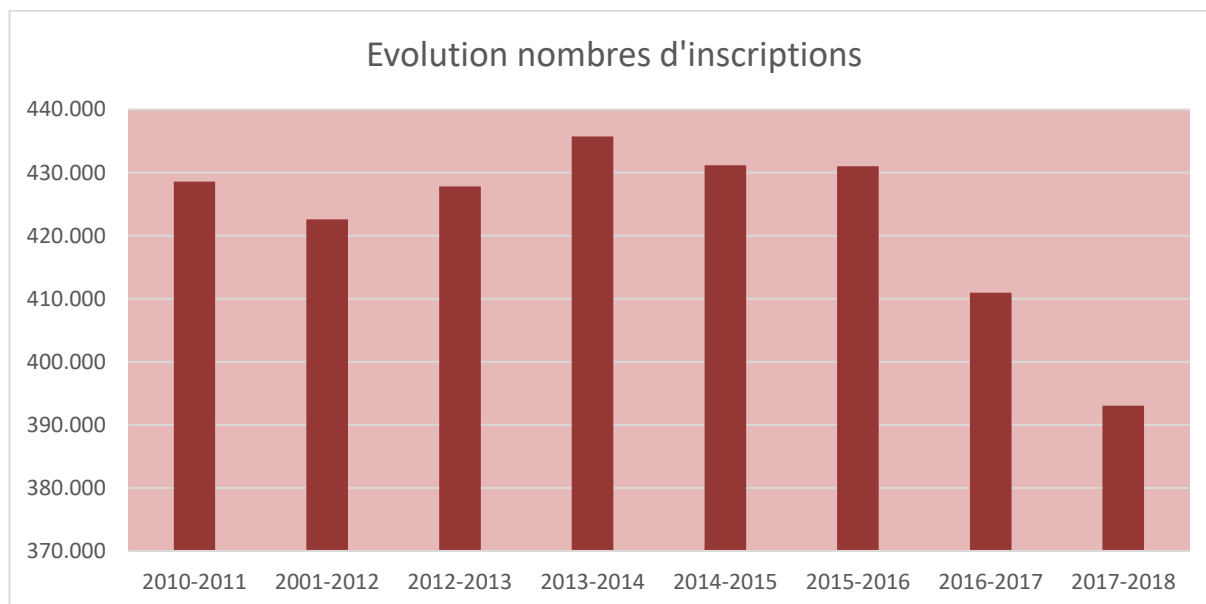
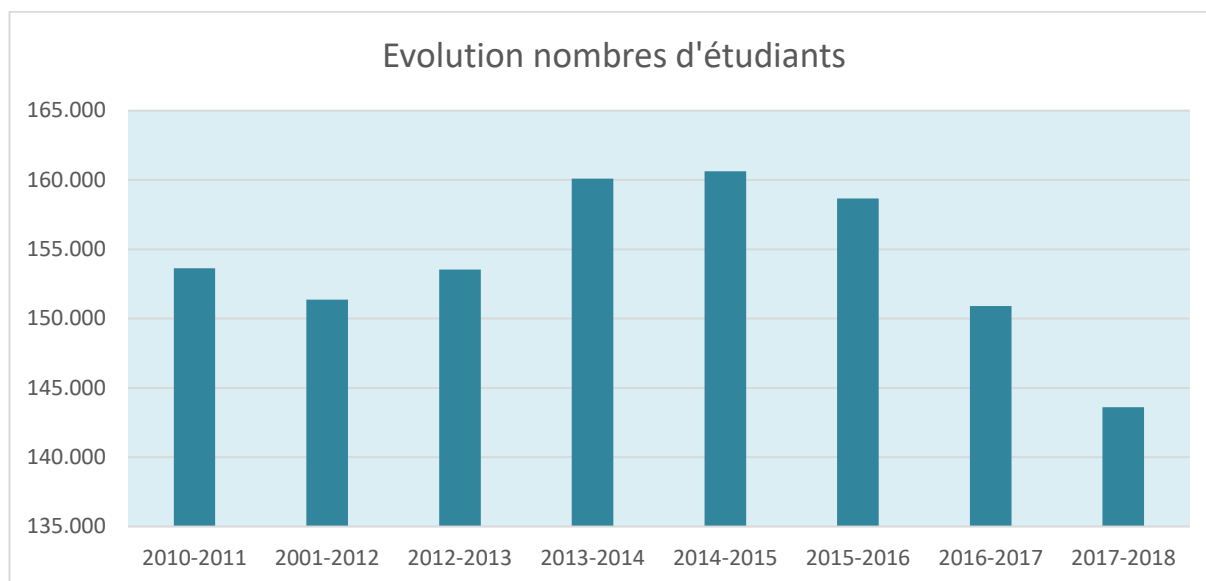
- (1) organisation et ressources de l'enseignement de promotion sociale : il permet de positionner l'enseignement de promotion sociale dans son fonctionnement et ses objectifs et décrit ses ressources (budget et personnel) ;
- (2) le portrait du public potentiel au moyen de quelques statistiques de base concernant la population wallonne et bruxelloise ;
- (3) la description quantitative de l'enseignement de promotion sociale à travers ses différentes activités.

¹ L'expression « éducation et formation tout au long de la vie » désigne la recherche ininterrompue, facultative et volontaire de la connaissance pour des raisons personnelles ou professionnelles. L'objectif général est l'amélioration des connaissances, des aptitudes et des compétences. Le caractère intentionnel des activités d'apprentissage les distingue des autres types d'activités, sportives et culturelles, par exemple.

http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Glossary:Lifelong_learning/fr

² Décret du 7 novembre 2013.

La fréquentation de l'enseignement de promotion sociale...



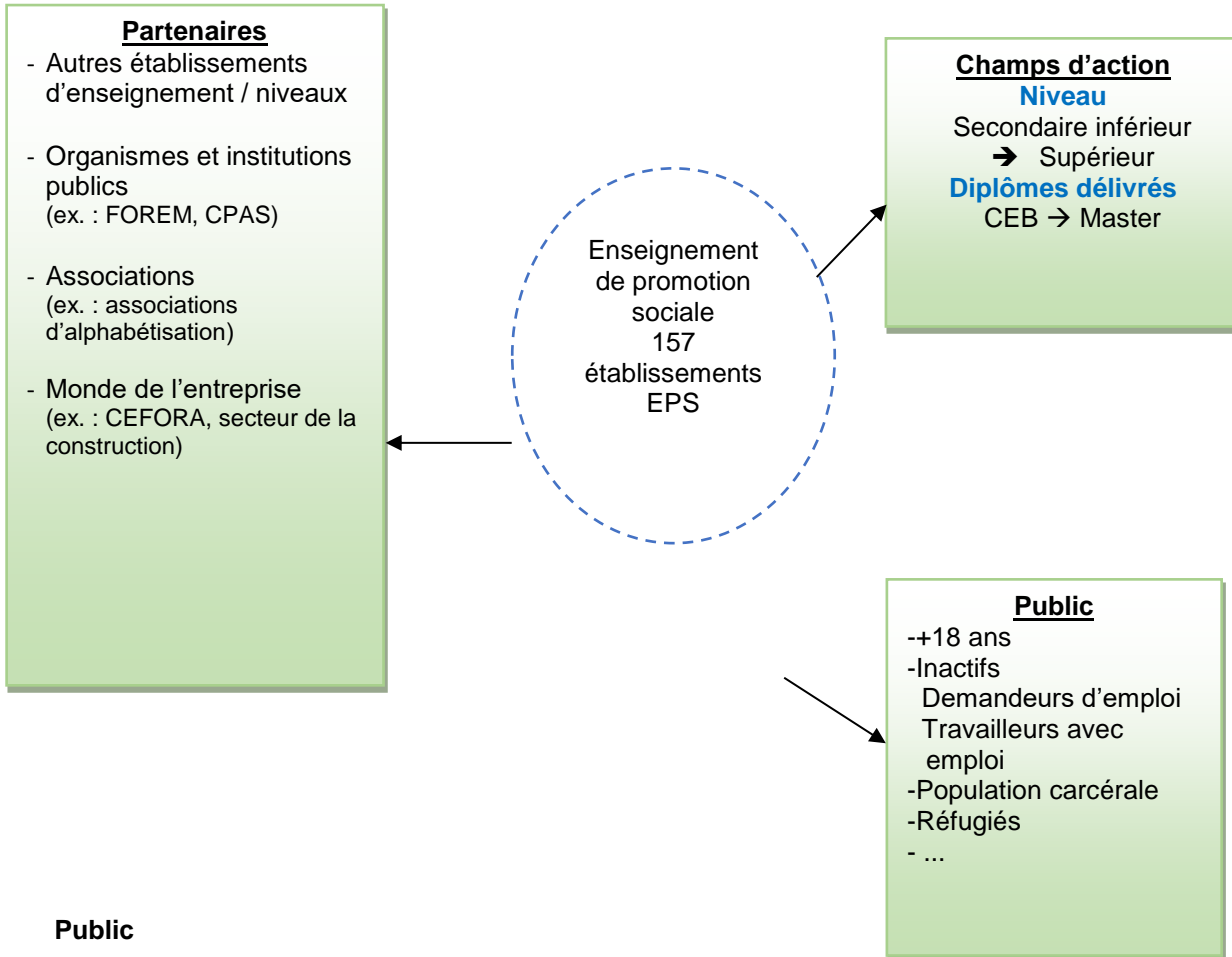
*UE = Unité d'Enseignement

2. Organisation et ressources de l'enseignement de promotion sociale

A. Présentation de la promotion sociale

L'enseignement de promotion sociale propose aux adultes des formations de niveau secondaire et supérieur, à l'issue desquelles des titres reconnus sont délivrés (CEB, CQ, BES, CESS, bachelier, master...)³.

Schéma – Champs d'action, partenaires et public de l'enseignement de promotion sociale



Public

Le public potentiel de la promotion sociale est varié. Peut être admis dans l'enseignement de promotion sociale, tout étudiant n'étant plus soumis à l'obligation scolaire (soit à partir de 18 ans⁴) qu'il soit inactif, travailleur, demandeur d'emploi... L'enseignement de promotion sociale (EPS) permet d'obtenir le congé d'éducation payé qui permet aux travailleurs de suivre une formation, tout en étant rémunérés. Par ailleurs, certains établissements de promotion sociale organisent également des Unités d'Enseignement (UE) à destination de publics plus spécifiques, par exemple des cours d'alphabétisation pour les réfugiés. Ces cours peuvent également être organisés par des associations ou encore des pouvoirs locaux dans le cadre de partenariats (cf. point ci-dessous). Cet enseignement est également actif en intra-muros dans les prisons, puisque des formations peuvent être données aux détenus via l'organisation d'Unités d'Enseignement, ou en extra-muros via un accompagnement des détenus ou des justiciables visant à la mise en formation ou la poursuite de la formation entamée en prison.

Partenariat

Étant donné que l'enseignement de promotion sociale est en lien étroit avec la formation professionnelle, l'enseignement de plein exercice et le monde de l'emploi, des dispositifs existent depuis 1994 pour favoriser au maximum la collaboration entre les différents acteurs. Des partenariats peuvent ainsi être mis en place avec des

³ <http://www.enseignement.be/index.php?page=27217&navi=3702>.

⁴ Sauf cas particulier où l'accès est possible dès 15 ans.

opérateurs de formation, des associations ou encore des organismes publics ou privés. Ces partenariats sont formalisés par une convention qui peut être de deux types :

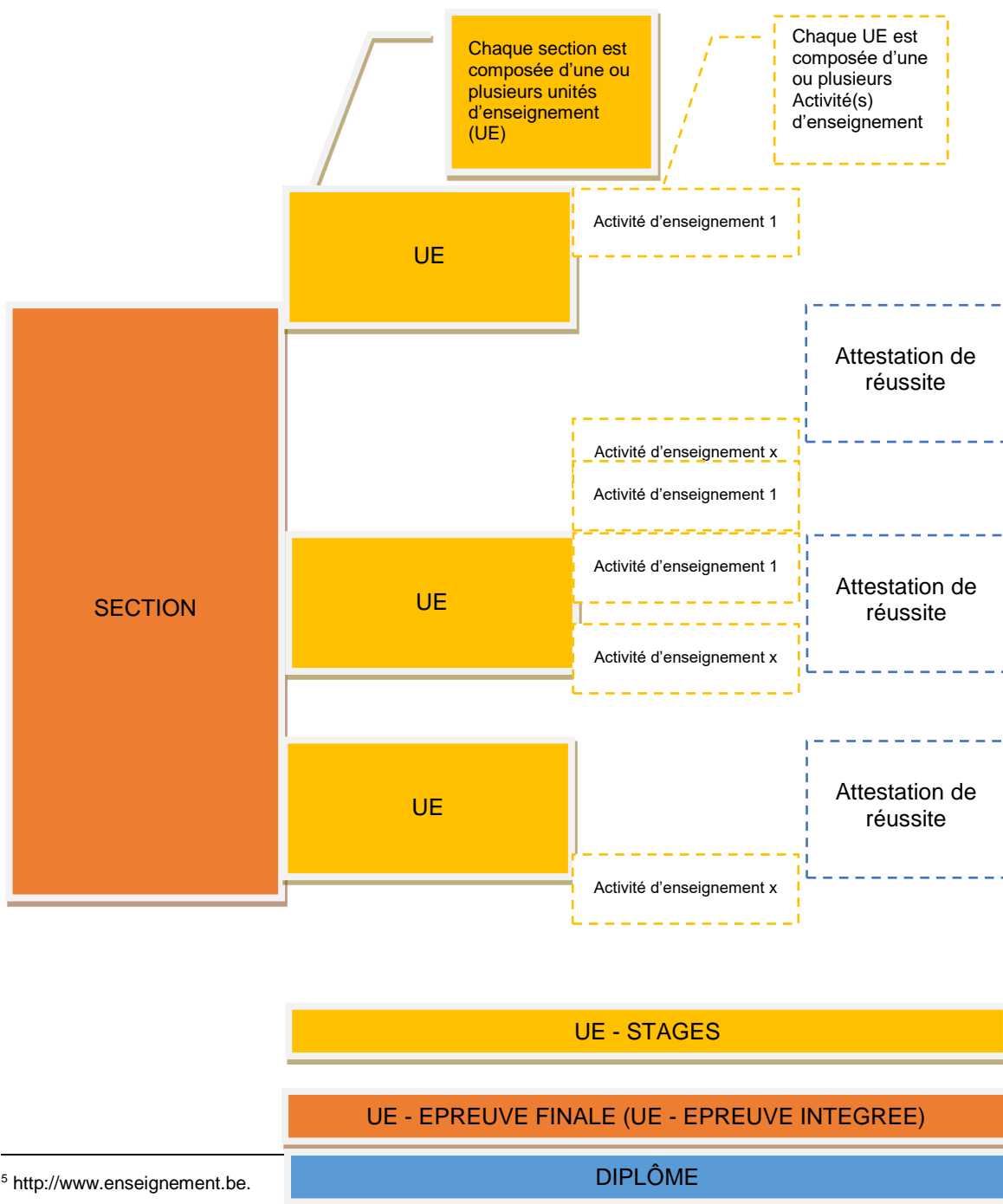
- une convention dite « ordinaire » : partenariat ponctuel passé entre l'établissement ou le pouvoir organisateur et le partenaire pour répondre à un besoin défini ;
- une convention-cadre : partenariat structurel conclu entre le/la Ministre en charge et une institution demandeuse. Il répond à des besoins plus larges et peuvent concerner plusieurs établissements.

Exemple : convention avec l'École d'Administration publique (EAP), le FOREM, avec le secteur de l'électricité ou non marchand privé, CEFORA, Bruxelles Formation...

En moyenne, ce sont plus de 1.000 conventions qui sont conclues par an entre des établissements de promotion sociale et des partenaires extérieurs.

Organisation⁵

Schéma – Organisation de l'enseignement de promotion sociale



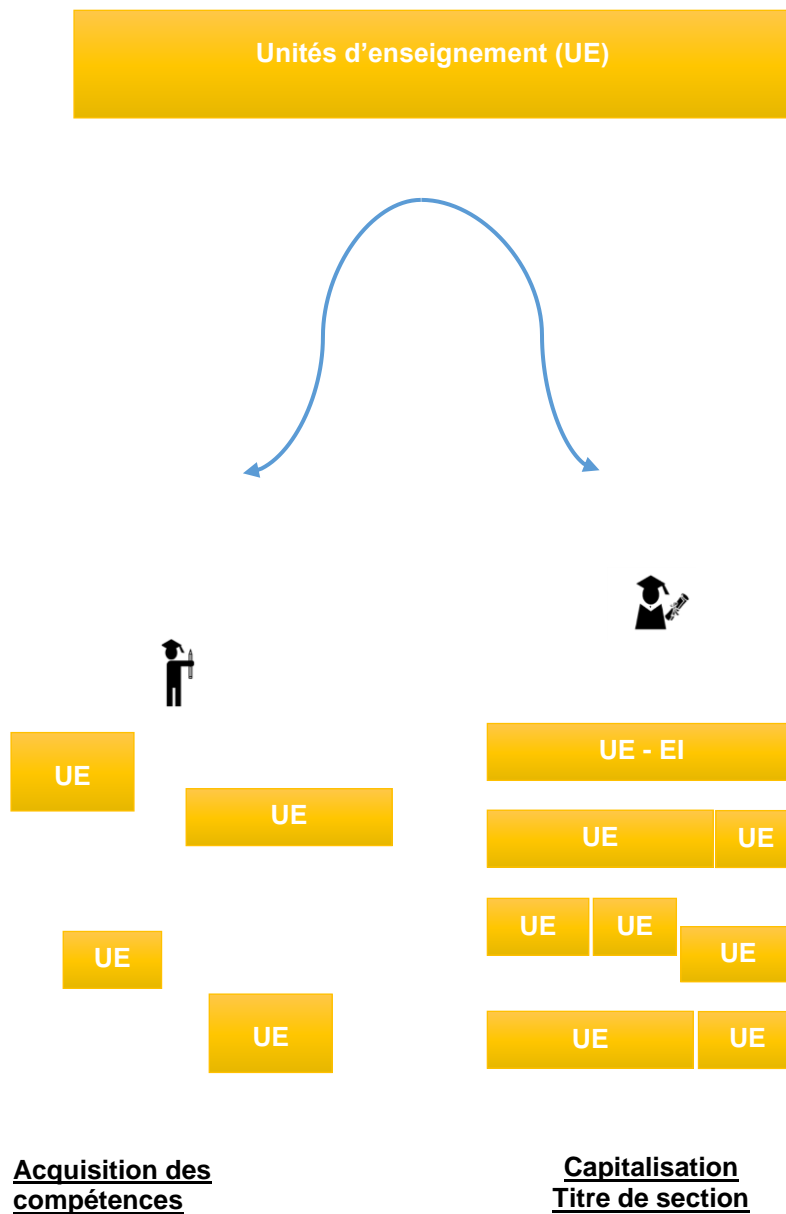
⁵ <http://www.enseignement.be>.

L'enseignement de promotion sociale est organisé de manière modulaire selon un système d'unités d'enseignement (UE), soit de transition (préparant principalement à la poursuite des études, y compris dans l'enseignement supérieur ou offrant la possibilité d'accéder à un niveau de qualification), soit de qualification (permettant d'accéder à une épreuve intégrée qui octroie un niveau de qualification ou offrant aussi la possibilité de poursuivre des études, y compris dans l'enseignement supérieur). Une section comprend plusieurs unités d'enseignement. Celles-ci sont associées à des secteurs et à des groupes. Il existe ainsi 10 secteurs⁶ tels que : industrie, économie... Ceux-ci sont eux-mêmes déclinés en 78 groupes tels que, pour le secteur industrie : électricité, mécanique, informatique industrielle...

Chaque module ou unité d'enseignement (« ensemble pédagogique cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué et validé ») permet d'acquérir des compétences particulières et est classé :

- dans l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur ;
- dans l'enseignement supérieur de type court ou de type long.

Schéma – Organisation par unité d'enseignement



⁶ Voir liste des secteurs et groupes en annexe

Les étudiants inscrits dans une ou des unité(s) d'enseignement recherchent :

- soit l'acquisition de compétences particulières au travers de l' (des) unité(s) d'enseignement dans laquelle (lesquelles) ils sont inscrits ;
- soit l'acquisition d'un titre (certificat ou diplôme) par la capitalisation des unités d'enseignement appartenant à une section.

Dans ce dernier cas, lorsque l'étudiant dispose de toutes les unités d'enseignement prévues au dossier pédagogique de la section, il peut présenter une épreuve « de synthèse » ou « finale » appelée épreuve intégrée⁷. C'est la réussite de cette épreuve qui lui permettra de décrocher le certificat ou le diplôme de section.

Ces certificats et diplômes sont :

- soit spécifiques à l'enseignement secondaire ou supérieur de promotion sociale ;
- soit correspondant aux titres délivrés par l'enseignement secondaire ou supérieur de plein exercice.

La plupart des sections comportent des stages.

Les établissements de promotion sociale – Année scolaire 2018-2019 :

L'enseignement de promotion sociale compte actuellement 157 établissements répartis à travers la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un même établissement de promotion sociale peut à la fois proposer des unités d'enseignement classées au niveau secondaire et des unités d'enseignement classées au niveau supérieur.

76 établissements disposent d'une habilitation à organiser un cursus d'enseignement supérieur (bachelier ou master). Parmi eux, 68 établissements disposent d'au moins une habilitation à organiser seul une section d'enseignement supérieur ; 4 ne sont habilités uniquement que dans le cadre d'une codiplômation avec d'autres établissements partenaires.

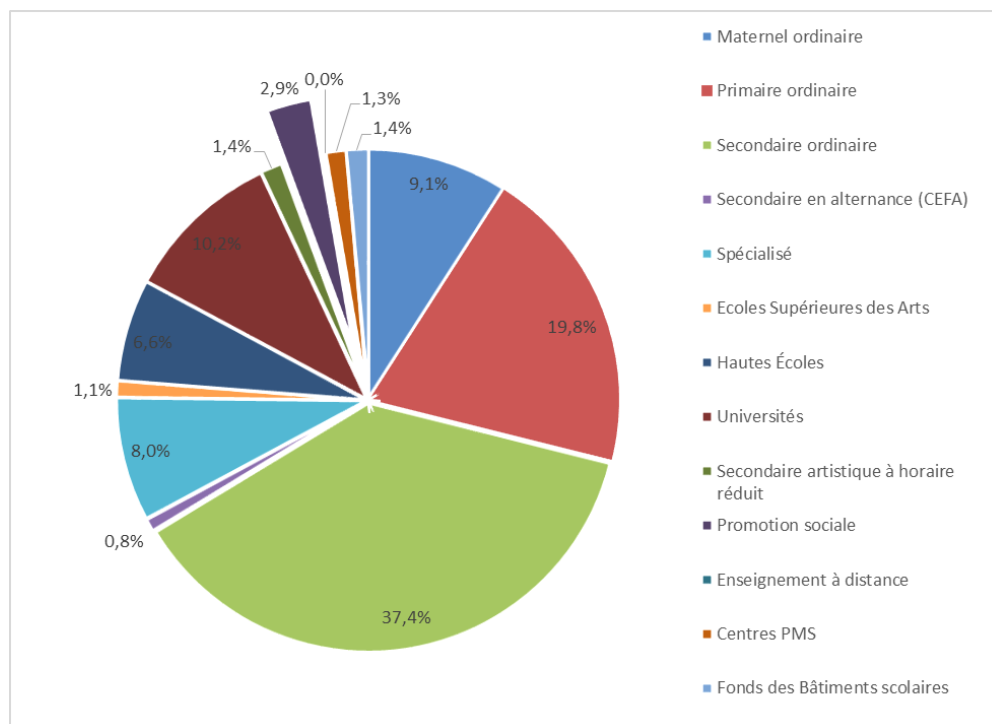
Quel que soit le niveau d'enseignement, les établissements de promotion sociale se concentrent principalement en Région bruxelloise, dans les bassins du Hainaut centre, du Hainaut Sud et de Liège.

Par ailleurs, l'enseignement supérieur est organisé pour sa part autour de 5 pôles académiques (Liège-Luxembourg, Louvain, Bruxelles, Hainaut, Namur).

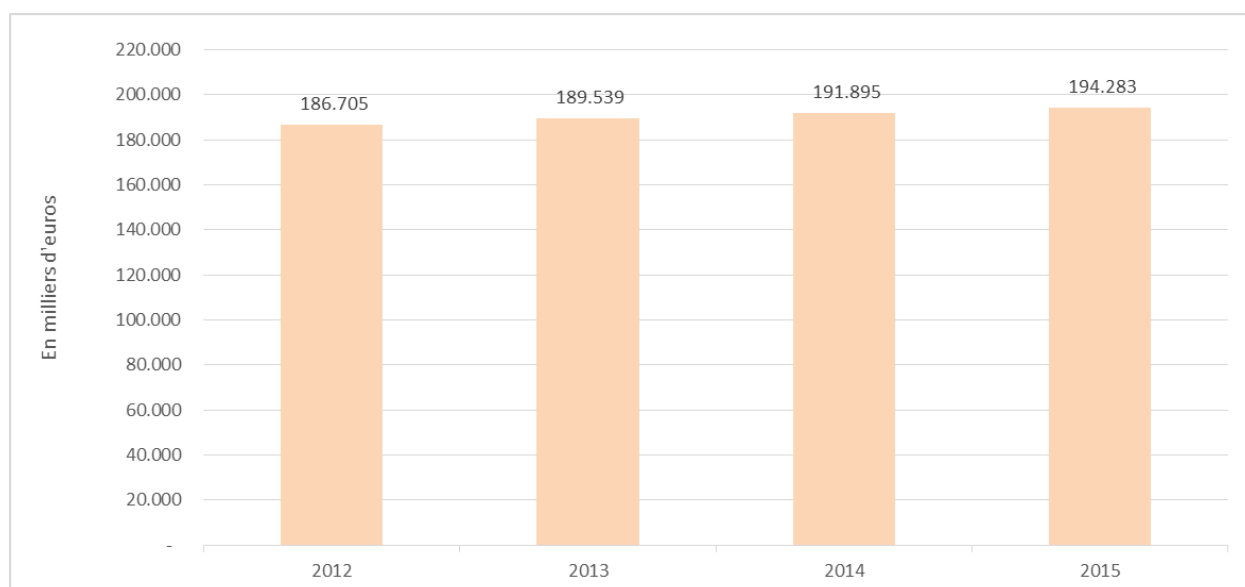
⁷ L'unité d'enseignement « épreuve intégrée » est sanctionnée par une épreuve qui a un caractère global et qui peut prendre la forme d'une mise en situation, d'un projet, d'un travail de synthèse, d'une monographie ou d'une réalisation pratique commentée. Cette épreuve a pour objectif de vérifier si l'étudiant maîtrise les acquis d'apprentissage des unités déterminantes mentionnées au dossier pédagogique d'une section. Elle est réalisée par le Conseil des études qui, à cette occasion, est élargi à des membres extérieurs à l'établissement (employeurs, lieux de stages...) appelés jury (Source : AGCF du 2 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement secondaire de promotion sociale et AGCF du 2 septembre 2015 portant règlement général des études de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court et de type long).

B. Budget de la promotion sociale

Graphique - Ventilation du budget « enseignement » de la Fédération Wallonie-Bruxelles en pourcentage – 2015



Graphique – Évolution du budget « enseignement de promotion sociale » de la Fédération Wallonie-Bruxelles en milliers d'euros - 2012 à 2015



Source : MFWB – Budget général des dépenses (2012 à 2015)

Note :

En 2015, la Fédération Wallonie-Bruxelles a consacré 190 millions d'euros à l'enseignement de promotion sociale, soit 2,9% des 6,8 milliards de budget dédié à l'enseignement. Ce pourcentage évolue peu de 2012 à 2015. Par ailleurs, les organismes en convention avec les établissements de promotion sociale (voir le chapitre consacré aux conventions dans la troisième partie de cette publication) rétrocèdent chaque année de 8 à 10 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En terme d'évolution, sur les 4 dernières années, le budget consacré à l'enseignement de promotion sociale a augmenté de 4,1% passant de 186,7 millions d'euros à 194,2 millions d'euros (pour une augmentation de 3,4% du budget total de l'enseignement - Éducation, Recherche, et Formation), sachant que près de 95% de ce budget couvre des dépenses en personnel, et est donc lié à l'indexation des traitements en fonction de l'inflation. Le nombre d'étudiants en promotion sociale a, pour sa part, augmenté de 3,2% entre 2012-2013 et 2015-2016.

C. Population enseignanteNote(s) méthodologique(s) :

DPPR : disponibilité précédant la pension de retraite.

Part du personnel enseignant de l'enseignement de promotion sociale (EPS) en ETP (hors DPPR) par rapport au personnel enseignant total secondaire et supérieur (hors DPPR) – situation de au 30 juin 2016

	Personnel enseignant en Promotion sociale hors DPPR	Personnel enseignant hors DPPR	Personnel EPS / Personnel total (hors DPPR)
Secondaire inférieur	851,1	25.399,2	3,4%
Secondaire supérieur	1.305,8	17.351,5	7,5%
Supérieur ⁸	602,1	5.982,6	10,1%
Tous niveaux	2.759,0	48.733,2	5,7%

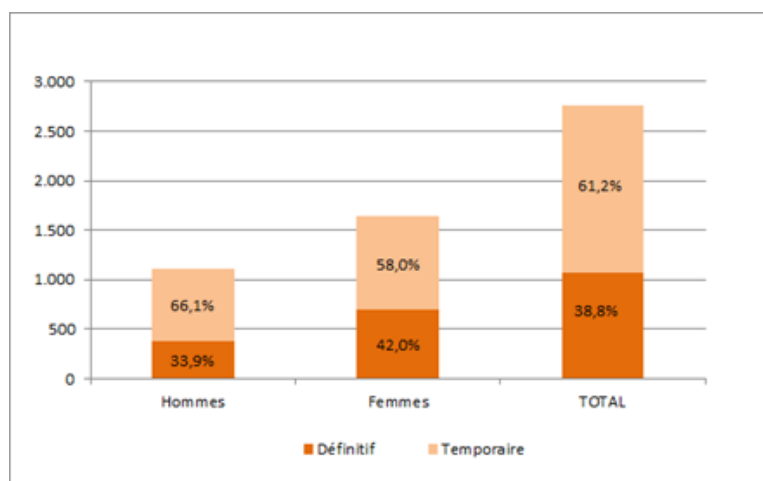
Source(s) : MFWB – Administration générale de l'Enseignement ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Note :

Le personnel enseignant de l'enseignement de promotion sociale est composé de 2.759 ETP (soit 10.811 personnes physiques), dont 47,3 % (1.305,8 ETP) pour le secondaire supérieur. L'enseignement de promotion sociale représente ainsi 5,7% de l'ensemble du personnel enseignant secondaire et supérieur hors universités. Par ailleurs, la part du personnel actif dans l'enseignement de promotion sociale (en ETP) par rapport à l'ensemble du personnel enseignant (en ETP) augmente en fonction du niveau. Cette part passe ainsi de 3,4 % pour le secondaire inférieur à 10,1% pour le supérieur.»

⁸ Hors universités.

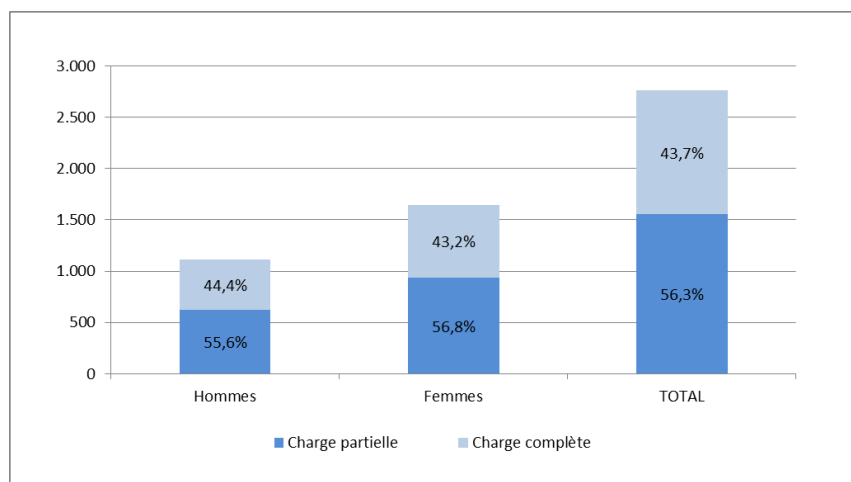
Répartition (en ETP) du personnel enseignant par statut et selon le sexe (hors DPPR) - au 30 juin 2016



Source(s) : MFWB – AGE ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Note : Sur les 2.759 ETP, 59,6 % sont des femmes. La part des femmes ayant un statut définitif est plus importante que celle des hommes (42,0 % pour 33,9 % chez les hommes). Globalement, la part des définitifs représente 38,8%.

Répartition (en ETP) du personnel enseignant par type de charge et sexe (hors DPPR) - au 30 juin 2016

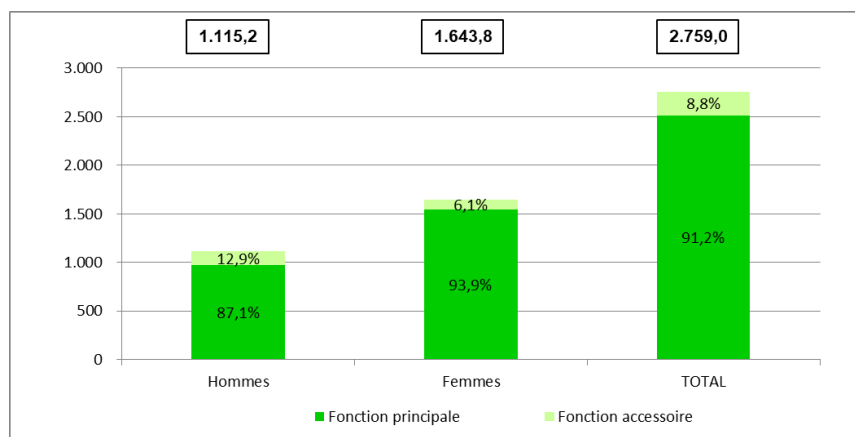


Source(s) : MFWB – AGE ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Note :

Tant chez les hommes que chez les femmes, les charges partielles représentent plus de 50 % du personnel (55,6 % chez les hommes et 56,8 % chez les femmes).

Répartition (en ETP) du personnel enseignant par type de fonction et sexe (hors DPPR)

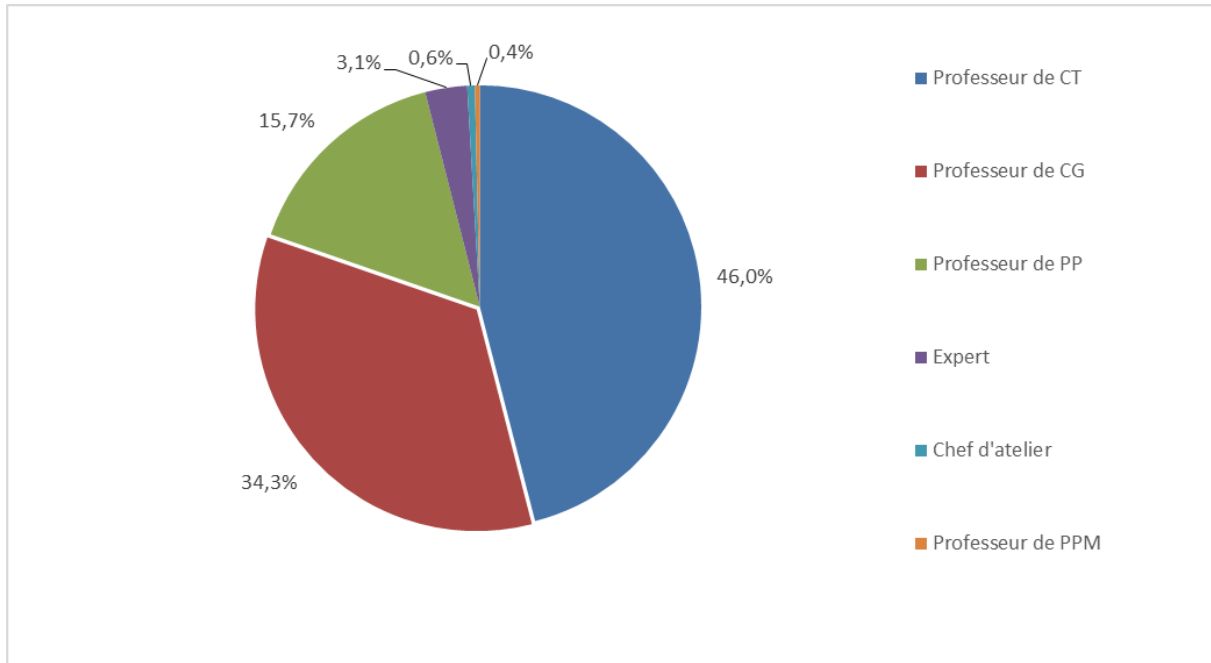


Source(s) : MFWB – AGE ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Note :

La fonction occupée dans l'enseignement de promotion sociale est la fonction principale pour 87,1 % des hommes et 93,9 % des femmes.

Répartition en % (en ETP) du personnel enseignant par fonction (hors DPPR) – juin 2016



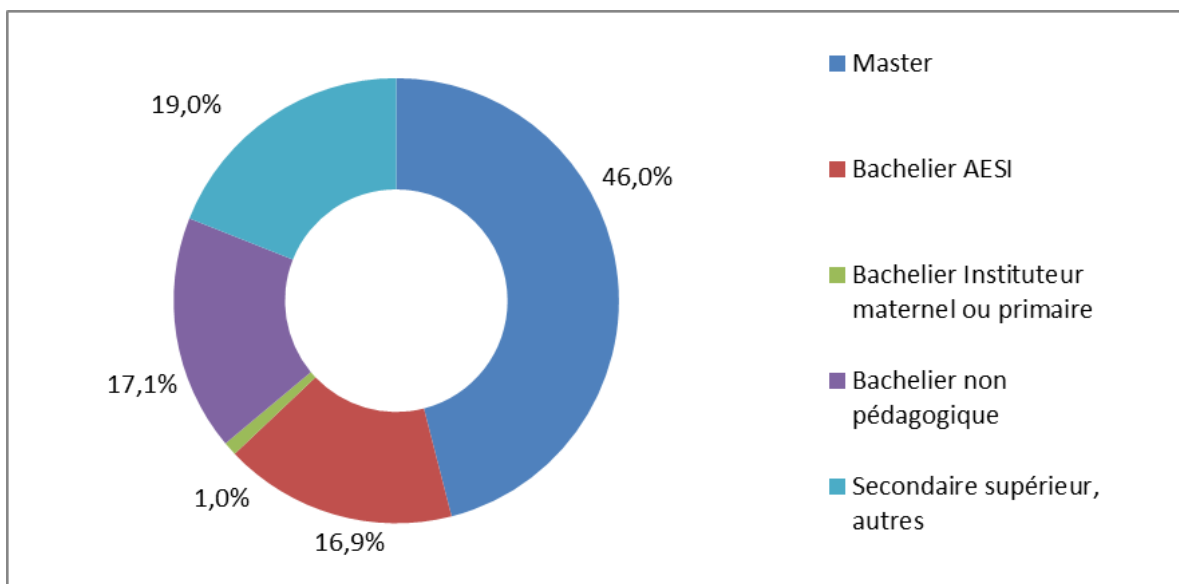
Source(s) : MFWB – Administration générale de l'Enseignement ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Légende :

- CG : cours généraux (sont repris dans cette catégorie également les cours spéciaux)
- CT : cours techniques
- PP : pratique professionnelle
- PPM : psychologie – pédagogie - méthodologie

Note : 46,0 % des enseignants sont des professeurs de cours techniques (CT) et 34,3 % des professeurs de cours généraux (CG) ou spéciaux (CS). La fonction d'expert⁹ représente 3,1 % des enseignants. Cette fonction est toujours une charge temporaire.

Répartition (en ETP) du personnel enseignant par niveau de diplôme (hors DPPR) - au 30 juin 2016

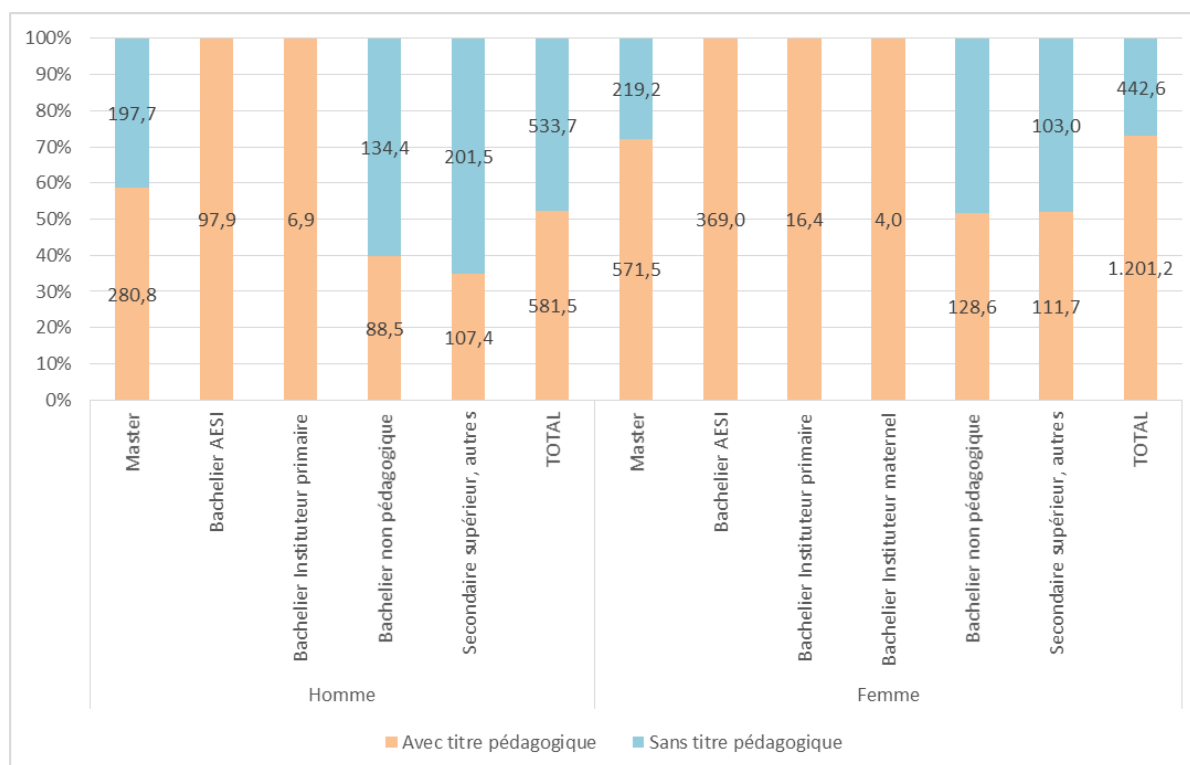


⁹ Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française fixant les conditions auxquelles il est fait appel à des experts, recrutés sur la base de leurs compétences particulières, pour certaines prestations dans l'enseignement de promotion sociale de régime 1 (M.B. 06/04/1993).

Source(s) : MFWB – AGE ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Note : sur les 2.759 ETP, près de la moitié des enseignants (46,0 %) de promotion sociale dispose d'un master. Parmi ceux-ci, 67,2 % détiennent un titre pédagogique, soit 852,3 ETP.

Répartition en % (en ETP) par sexe du personnel enseignant par niveau de diplôme le plus élevé avec ou sans titre pédagogique (hors DPPR) - juin 2016



Source(s) : MFWB – AGE ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Note(s) méthodologique(s) :

Avec titre pédagogique : instituteur maternel ou primaire, AESI (Agrégation de l'enseignement secondaire inférieur), AEES (Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur), Master à finalité didactique, CAP¹⁰ (Certificat d'aptitude pédagogique), DAP¹¹ (Diplôme d'aptitude pédagogique), CNTM (Certificat des cours normaux techniques moyens), CAER (Certificat d'aptitude à l'enseignement religieux), CAPAES (Certificat d'aptitude pédagogique approprié à l'enseignement supérieur).

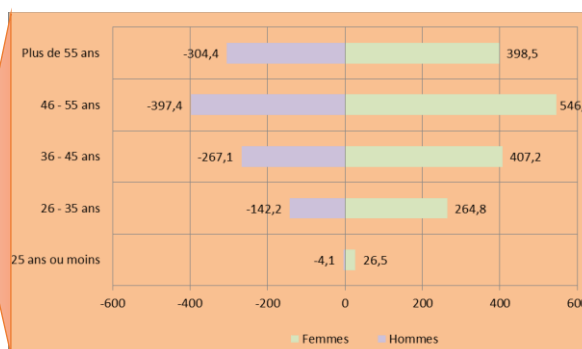
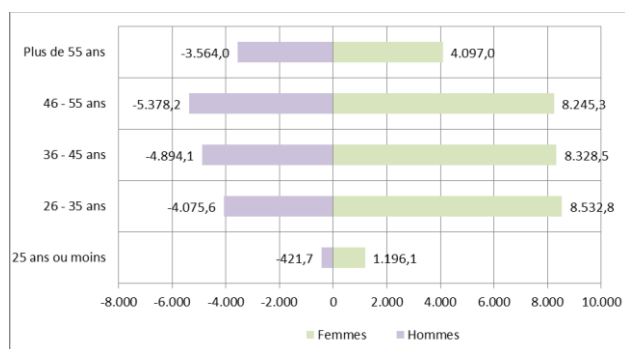
Note : l'analyse des titres pédagogiques montre globalement que 73,1 % des femmes (soit 1.201,1 ETP) détiennent ce titre pour 52,1 % des hommes (581,5 ETP). À noter que certains chargés de cours de l'EPS peuvent être titulaires d'un doctorat, mais que ceux-ci ne sont pas identifiés en tant que tels dans les chiffres présentés.

¹⁰ Titre pédagogique requis pour être désigné dans une fonction de professeur de cours technique ou de pratique professionnelle, en rapport avec le diplôme initial (enseignement professionnel secondaire supérieur, enseignement technique secondaire supérieur, bachelier/graduat ou master/licence dans la spécialité enseignée). Ce titre est requis si la personne n'est pas détentrice d'un régendat, d'un bachelier pédagogique, d'une agrégation ou d'un master à finalité didactique (source : <http://www.enseignement.be>).

¹¹ Ancienne dénomination du CAP.

Répartition (en ETP) du personnel enseignant tous niveaux confondus (secondaire et supérieur) par sexe et classe d'âge (hors DPPR) - au 30 juin 2016

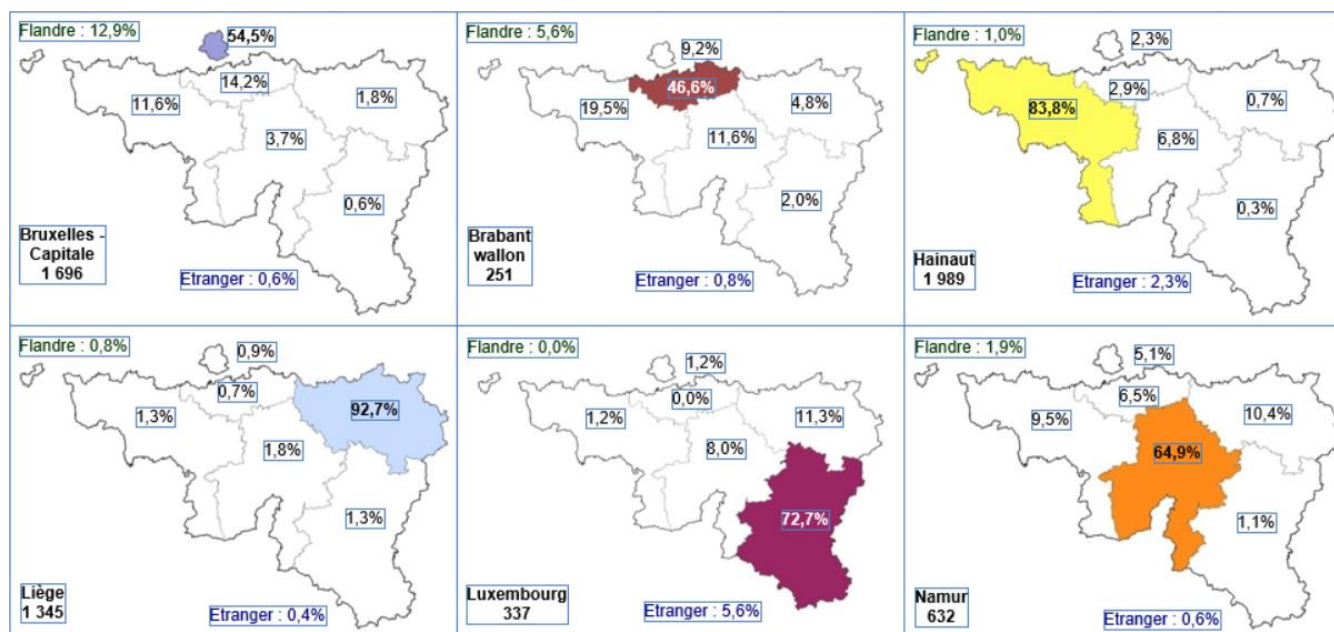
Répartition (en ETP) du personnel enseignant EPS par sexe et classe d'âge (hors DPPR) - au 30 juin 2016



Source(s) : MFWB – AGE ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Note : l'âge moyen du personnel EPS est globalement plus élevé comparé au personnel enseignant tous niveaux confondus (secondaire et supérieur). En effet, proportionnellement, le nombre d'enseignants âgés de 46 ans et plus est plus élevé en promotion sociale, les enseignants âgés de 25 ans ou moins étant moins nombreux.

Répartition des enseignants de l'enseignement de promotion sociale par lieu d'enseignement selon leur lieu de domicile (en effectifs physiques) - situation à janvier 2016



Source(s) : MFWB – AGE ; Base de données : RL10 – application de gestion de la paie des enseignants

Note(s) méthodologique(s) :

- Les données prises en compte sont celles du siège de l'établissement et non celui de l'implantation.
- Mode de lecture : sur les 1.696 enseignants de la Région de Bruxelles-Capitale, 11,6 % son domiciliés dans le Hainaut et 3,7 % dans la province de Namur.

Note :

Sur les 1.345 enseignants que compte la province de Liège, plus de 90 % y sont domiciliés. Ce taux diminue à 83,8 % pour le Hainaut, 72,7 % pour le Luxembourg, 64,9 % pour la province de Namur et 54,5 % pour la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le Brabant wallon, c'est un peu moins d'un enseignant sur deux (46,6 % des 251 enseignants) qui y est domicilié. Dans cette province, 19,5 % viennent de la province du Hainaut, 11,6 % de la province de Namur et 9,2 % de la région de Bruxelles Capitale.

C'est la province du Luxembourg qui accueille le plus d'enseignants venant de l'étranger puisqu'ils représentent 5,6 % des 337 enseignants en promotion sociale, suivie de la province du Hainaut avec 2,3 % des enseignants.

La Région de Bruxelles-Capitale accueille, sur ses 1.696 enseignants, 14,2 % venant du Brabant wallon, 12,9 % venant de Flandre et 11,6 % du Hainaut.

3. Portrait du public potentiel

L'enseignement de promotion sociale vise un public qui n'est en principe plus soumis à l'obligation scolaire (min. 18 ans). Cet enseignement est donc au service d'adultes de générations, de formations disciplines, d'expériences de vie ou professionnelles diverses qui souhaitent acquérir, développer, actualiser leurs compétences. Les filières d'enseignement pour adultes développées par les établissements organisant l'EPS répondent ainsi à des besoins individuels et collectifs d'initiation, de rattrapage, de qualification, de perfectionnement, de recyclage, de reconversion, de spécialisation et d'épanouissement personnel.

Le public de l'enseignement de promotion sociale peut ainsi être considéré comme un public adulte hétérogène en reprise d'études.

Dans cette optique, cette partie va permettre de qualifier quantitativement le public potentiel de la promotion sociale à travers différentes caractéristiques. Dans un premier temps, les pyramides des âges par région et par sexe seront analysées et permettant de voir globalement quelles sont les tranches d'âges les plus présentes dans la population cible. Deuxièmement, le niveau de diplôme ainsi que la situation de la population sur le marché du travail seront analysés. Cet élément permettra d'appréhender le public qui pourrait potentiellement fréquenter l'enseignement de promotion sociale pour l'obtention d'un diplôme et donc aboutir à une mise à l'emploi. Enfin, l'analyse abordera également la population carcérale étant donné que l'enseignement de promotion sociale est actif auprès des détenus et constitue donc un public à part entière.

Participation des adultes à l'éducation et la formation

Le taux de participation des adultes à des cours ou des formations professionnelles est habituellement estimé à partir de l'enquête européenne sur les Forces de travail. Selon cette source, 6,9 % des personnes interrogées en 2015 qui avaient entre 25 et 64 ans et vivaient en Région bruxelloise¹² ou en Région wallonne ont répondu avoir suivi un enseignement régulier ou des cours, séminaires ou conférences, durant le mois qui précède l'enquête, ce qui représente environ 175.000 personnes. Un peu moins de la moitié ont suivi des cours, soit dans l'enseignement supérieur, soit dans l'enseignement de promotion sociale, soit dans un centre de formation en apprentissage. Ce pourcentage évolue peu depuis une dizaine d'années.

Ce résultat est probablement sous-estimé¹³, notamment parce que la période de référence (un mois) est fort courte. C'est néanmoins cet indicateur qui est retenu dans les comparaisons internationales, pour estimer dans quelle mesure, dans un pays donné, les adultes participent au processus d'éducation et de formation tout au long de la vie. Un critère de référence a été fixé au niveau européen à l'horizon 2020 : une moyenne d'au moins 15 des adultes (25-64 ans) qui devraient participer à des activités d'éducation et de formation formelle (système d'enseignement régulier) ou non formelle. Les quelques croisements disponibles¹⁴, mettent en évidence un taux de participation équivalent pour les hommes et pour les femmes mais d'autant plus faible que le diplôme de la personne est peu élevé, ou que la personne est plus âgée ; les personnes au chômage étant proportionnellement plus nombreuses que les inactifs ou les actifs occupés, à suivre des cours ou une formation.

L'enquête sur les Forces de travail comporte une autre question, très peu exploitée, qui envisage cette fois les activités d'enseignement et de formation suivies sur une période plus longue, soit une année avant l'interview. Selon ce critère, le pourcentage d'adultes en formation est bien entendu plus élevé : en 2015 20 % des adultes domiciliés en Région bruxelloise ou en Région wallonne ont dit avoir suivi des cours ou une formation durant l'année qui précédait l'enquête, soit environ un peu plus de 500.000 personnes¹⁵. La différence avec le critère de référence semble surtout provenir du fait que plus de personnes (15 % des répondants) déclarent avoir suivi des formations, probablement de plus courte durée que les cours proposés dans l'enseignement régulier (réponse fournie par 5 % des répondants).

Structure par âge

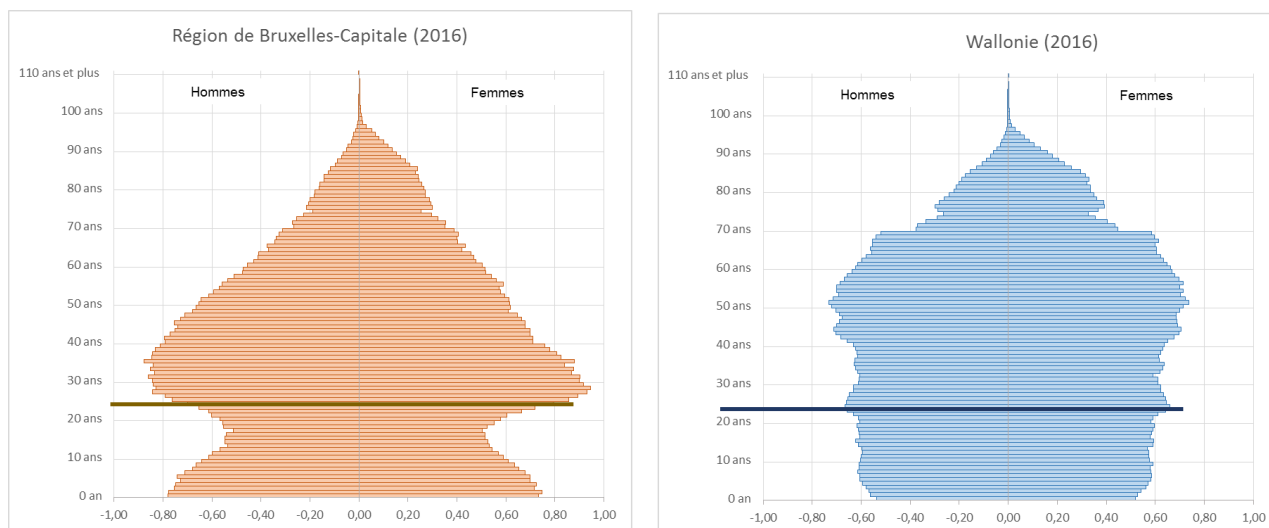
Pyramide des âges par région et par sexe pour 100.000 habitants - 1^{er} janvier 2016

¹² Et qui pour une part seulement, s'inscriront dans un enseignement en français.

¹³ Comparé au 159.000 étudiants recensés dans l'enseignement de promotion sociale cette année-là.

¹⁴ Pour la Wallonie, voir notamment <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/education-formation-adultes-25-64-ans/>

¹⁵ Estimation IWEPS.



Source : SPF Économie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium / Calcul : IWEPS

Notes méthodologiques :

Mode de lecture : pour comparer les structures par âge de populations de volumes différents (ici, les 2 régions), il faut recourir à des mesures relatives. Les effectifs de chaque classe d'âge et sexe sont divisés par la population totale de la région (sexes réunis), puis le résultat est multiplié par 100 pour obtenir une valeur exprimée en % de la population totale.

Note :

La pyramide des âges présente une physionomie différente en fonction de la région. En effet, la tranche d'âge des 20-40 ans est plus importante pour la Région bruxelloise (17% de la population totale de la Région de Bruxelles-Capitale pour 13% pour la Wallonie).

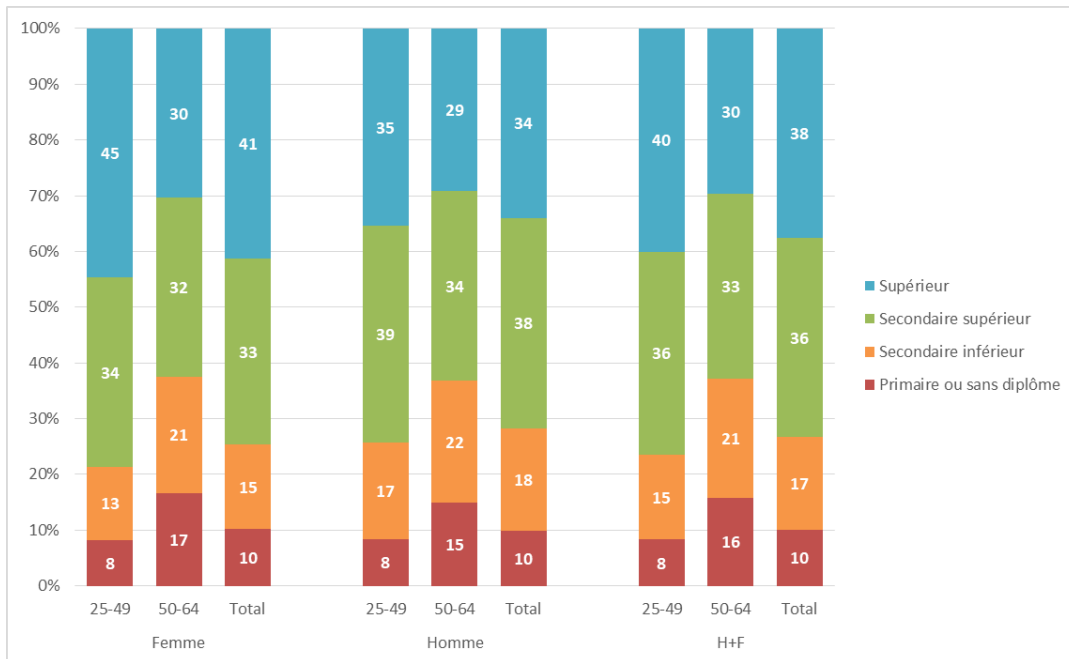
Niveau de diplôme et situation sur le marché du travail

Les graphiques qui suivent illustrent les niveaux de diplôme et la situation sur le marché du travail de la population au moyen de l'Enquête sur les Forces de Travail de 2015. Les données représentées ont trait à la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, considérées conjointement.

Notes méthodologiques :

- Les définitions des statuts sur le marché du travail sont celles du Bureau international du Travail (BIT).
- Est considérée comme en emploi toute personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui, au cours de la semaine de référence, a effectué un travail rémunéré d'une heure au moins.
- Est considérée comme au chômage toute personne en âge de travailler qui (1) n'a pas travaillé au moins une heure durant la semaine de référence (2) est disponible pour occuper un emploi dans les 15 jours et (3) a cherché activement un emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi commençant dans les trois mois.
- Les personnes inactives sont celles qui ne répondent pas à ces critères (étudiants, personnes en incapacité de travail, hommes/femmes au foyer...)
- Les personnes qui suivent une formation continue sont celles qui, le mois précédant l'enquête, suivaient un enseignement régulier (primaire, secondaire ou supérieur, de plein exercice ou de promotion sociale) ou une formation hors du système d'enseignement régulier (cours, séminaires, conférences... dans le cadre de l'emploi ou des activités personnelles de loisirs, sociales ou civiques, y compris les cours suivis en autoformation).
- Les jeunes sortis du système éducatif sont ceux qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier ni formation au sein du système d'enseignement régulier.
- Le taux d'abandon scolaire précoce est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier ni formation hors du système d'enseignement régulier et dont le niveau de diplôme ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur.
- Le taux de NEET est la part des 18-24 ans qui, le mois précédant l'enquête, ne suivaient ni enseignement régulier ni formation hors du système d'enseignement régulier et n'étaient pas à l'emploi.

Répartition de la population de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale selon le niveau de diplôme par catégorie d'âge et sexe – 2015

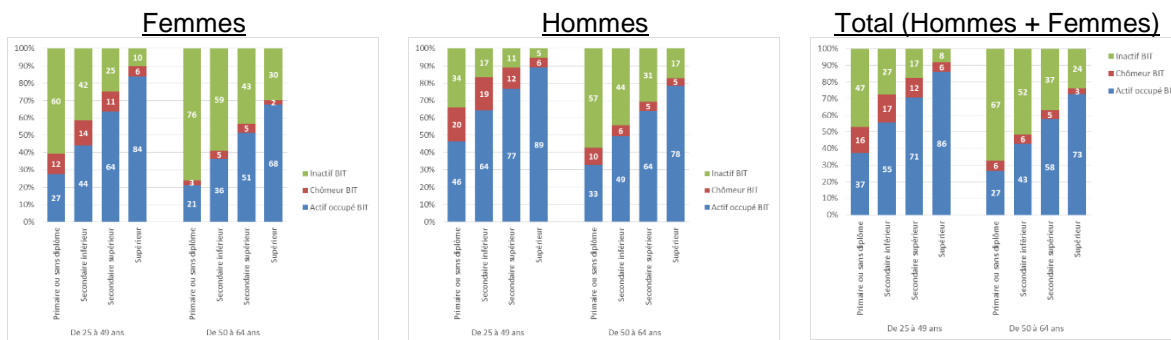


Source : SPF Économie – Direction générale statistique – Statistics Belgium ; Enquête Force de travail 2015 / Calcul : IWEPS

Note :

Globalement, 38 % de la population des 25-64 ans disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur. 36 % des 25-64 ans sont diplômés au maximum de l'enseignement secondaire supérieur, et 17 % de l'enseignement secondaire inférieur. 10% des 25-64 ans n'ont pas de diplôme ou au plus un diplôme de l'enseignement primaire. L'analyse par sexe montre que 41 % des femmes disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 34 % des hommes. La différence se marque essentiellement pour la tranche d'âge des 25-49 ans (45 % des femmes contre 35 % des hommes).

Répartition de la population de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale selon le statut BIT, par niveau de diplôme, catégorie d'âge et sexe – 2015



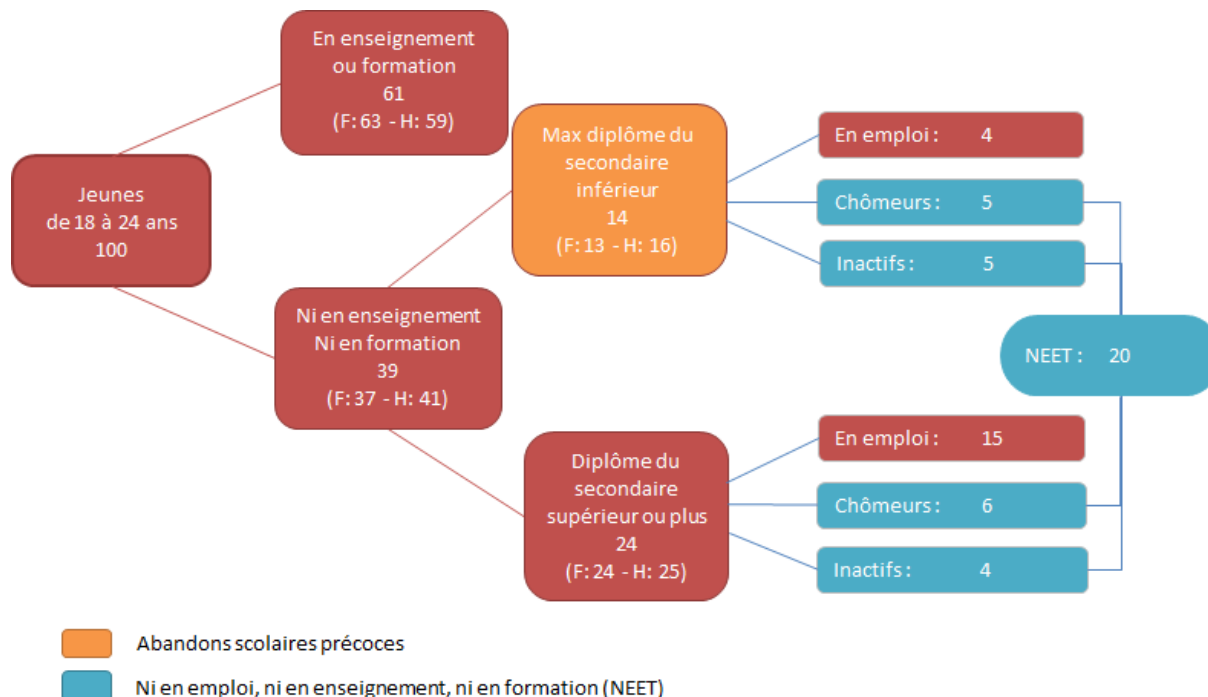
Source : SPF Économie – Direction générale statistique – Statistics Belgium ; Enquête Force de travail 2015 / Calcul : IWEPS

Note :

La part des personnes ayant un emploi augmente avec le niveau de diplôme. En effet, parmi les 25-49 ans (sexes confondus), le taux d'emploi est de 37 % pour les diplômés de l'enseignement primaire et les personnes sans diplôme, 55 % pour les diplômés de l'enseignement secondaire inférieur, 71 % pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur, et enfin 86 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur.

Le graphique suggère des différences selon le sexe. En effet, chez les femmes, l'inactivité est globalement plus importante, tandis que les chômeurs sont plus nombreux parmi les hommes. Ainsi, parmi les 25-49 ans diplômés de l'enseignement primaire au maximum, 20 % des hommes sont au chômage, contre 12 % des femmes. 34 % des hommes de cette catégorie d'âge sont inactifs, contre 60 % des femmes. Les mêmes relations entre niveau de diplôme et situation sur le marché du travail existent pour les 50-64 ans, les taux d'emploi étant cependant globalement plus faibles que pour les 25-49 ans.

Statut d'activité des jeunes âgés de 18 à 24 ans en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale – 2015



Légende : NEET : Not in Education, Employment or Training

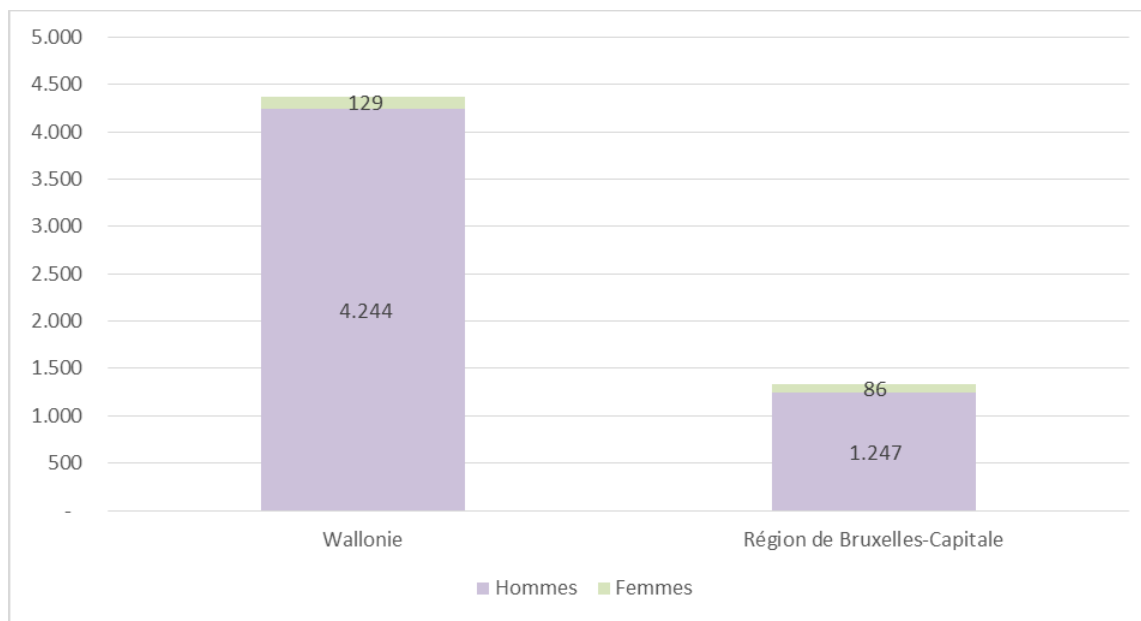
Source : SPF Économie – Direction générale statistique – Statistics Belgium ; Enquête Force de travail 2015 / Calcul : IWEPS

Note :

Ce schéma présente la structure d'activité des jeunes de 18 à 24 ans en 2015. Sur 100 jeunes wallons et bruxellois âgés de 18 à 24 ans, 61 % suivent un enseignement ou une formation, 39 ne suivent ni enseignement ni formation. De légères différences s'observent selon le sexe : 63 % des femmes de 18 à 24 ans suivent un enseignement ou une formation, contre 59 % des hommes.

La part de jeunes en « abandon scolaire précoce », c'est-à-dire qui ne suivent ni enseignement, ni formation et qui n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur, est de 14 % (13 % pour les femmes et 16% pour les hommes). Enfin, 24 % des jeunes ont quitté l'enseignement avec au moins un diplôme du secondaire supérieur (24 % des femmes et 25 % des hommes). 20% des 18-24 ans ne suivent pas d'enseignement ou de formation et n'ont pas d'emploi. Ils constituent la catégorie des NEET (de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ». Ces jeunes sont au chômage ou sont inactifs. Parmi ceux-ci, la moitié n'a pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou plus.

Pour les jeunes sortis du système éducatif, disposer au moins d'un diplôme du secondaire supérieur offre une meilleure situation au regard de l'emploi que de disposer d'un diplôme du secondaire inférieur ou moins. En effet, parmi les 14 jeunes sortis du système éducatif sans diplôme du secondaire supérieur, seuls 4 ont un emploi, soit seulement 29 % (4/14). Parmi les 24 jeunes sortis du système éducatif avec un diplôme du secondaire supérieur ou du supérieur, 15 ont un emploi, soit 60 % (15/24).

Population carcéraleGraphique - Population journalière moyenne des détenus, répartie par sexe et par région – 2015

Source : SPF Justice - Direction générale des établissements pénitentiaires ; rapport annuel 2015

Note(s) méthodologique(s) :

- La population journalière moyenne a été calculée sur la période allant du 31 mars 2015 au 31 décembre 2015.
- Sont repris dans les chiffres les prévenus, les condamnés, les internés ainsi qu'une catégorie « autres » (personnes faisant l'objet d'une arrestation provisoire dans le cadre de la probation, ou de la libération conditionnelle...)

Note :

La Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale comptaient, en 2015, un peu plus de 5.500 détenus, dont 96,2 % d'hommes.

4. L'enseignement de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles

L'enseignement de promotion sociale est accessible à travers 157 établissements de niveau secondaire ou supérieur (2018-2019).

Chaque section organisée par l'EPS comporte un ensemble d'unités d'enseignement (UE) et, généralement des stages et une épreuve intégrée. Pour chaque section, un dossier pédagogique « interréseaux » est élaboré et constitue la référence pédagogique commune pour tout établissement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui souhaite mettre en place le cursus concerné. Le dossier pédagogique d'une section présente :

- les finalités générales et particulières de la section ;
- les unités constitutives de la section et des modalités de capitalisation de la section ;
- le titre délivré.

À ce dossier de section est associé, pour chaque UE constitutive de la section, un dossier pédagogique d'UE qui comprend en autres les finalités générales et particulières de l'UE, l'horaire minimum de l'UE, ... Ce sont plus de 3.000 unités d'enseignement différentes qui ont été activées par les établissements en 2018-2019.

La constitution d'un ensemble de dossiers pédagogiques d'unités d'enseignement et de sections communs à tous les réseaux offre plusieurs avantages dont les suivants : l'existence d'un référentiel commun à tous les

établissements qui organisent le cursus, l'intégration de l'ensemble des compétences déterminées dans le profil professionnel, la mobilité des étudiants entre établissements...

Cette 4^e partie présente, dans un premier temps, des données générales sur l'enseignement de promotion sociale portant sur les étudiants, les inscriptions, les épreuves intégrées, les stages et les titres. Ensuite, certains projets spécifiques sont analysés comme par exemple l'alphabétisation ou encore le projet REINSERT. À noter que les données reprises dans la seconde section figurent dans les données générales, à l'exception de la valorisation des acquis et de la validation des compétences pour lesquelles il est possible de bénéficier d'une valorisation ou d'une validation sans pour autant être inscrit dans une UE. »

5. Données générales sur l'enseignement de promotion sociale

Note(s) méthodologique(s) :

- Le nombre d'étudiants s'obtient en comptabilisant les étudiants régulièrement inscrits dans la 1^{re} unité d'enseignement suivie dans l'année scolaire concernée.
- Le nombre d'inscriptions s'obtient en comptabilisant les étudiants régulièrement inscrits dans toutes les unités d'enseignement suivies dans l'année scolaire concernée.
- Les répartitions géographiques sont calculées sur base de la localisation des établissements¹⁶ et non des étudiants.

(a) Les étudiants

Évolution du nombre d'étudiants dans l'EPS par niveau - 2010-2011 à 2017-2018

AA	NIVEAU	ETUDIANTS	Total ETUD	INSCRIPTIONS	Total INSCR
2010-2011	SI	55.494		100.062	
2010-2011	SS	68.592		188.336	
2010-2011	SC	29.376		139.311	
2010-2011	SL	157		878	
2010-2011			153.619		428.587
2011-2012	SI	55.439		98.782	
2011-2012	SS	65.903		185.271	
2011-2012	SC	29.879		137.700	
2011-2012	SL	152		853	
2011-2012			151.373		422.606
2012-2013	SI	55.871		98.661	
2012-2013	SS	66.986		188.291	
2012-2013	SC	30.174		139.530	
2012-2013	SL	497		1.308	
2012-2013			153.528		427.790
2013-2014	SI	57.430		100.272	
2013-2014	SS	68.722		193.417	
2013-2014	SC	33.503		140.792	
2013-2014	SL	434		1.257	
2013-2014			160.089		435.738
2014-2015	SI	56.318		98.568	
2014-2015	SS	68.496		194.600	
2014-2015	SC	35.364		136.821	
2014-2015	SL	452		1.190	
2014-2015			160.630		431.179
2015-2016	SI	57.632		99.865	
2015-2016	SS	66.481		192.380	
2015-2016	SC	34.199		137.348	
2015-2016	SL	351		1.417	
2015-2016			158.663		431.010
2016-2017	SI	53.314		93.727	
2016-2017	SS	63.479		184.532	
2016-2017	SC	33.787		131.523	
2016-2017	SL	330		1.187	
2016-2017			150.910		410.969
2017-2018	SI	51.046		88.224	
2017-2018	SS	60.862		178.451	
2017-2018	SC	31.343		125.075	
2017-2018	SL	364		1.267	
2017-2018			143.615		393.017

¹⁶ Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de fournir les informations selon les lieux de cours effectifs. L'information relative aux différentes implantations concerne l'établissement de référence.

SI : secondaire inférieur / SS : secondaire supérieur / SC : supérieur court / SL : supérieur long

Source : MFWB - Service général de l'enseignement tout au long de la vie.

Note :

L'enseignement de promotion sociale, pour l'année scolaire 2017-2018, compte 143.615 étudiants. En 2017-2018, 111.908 étudiants suivaient le niveau d'enseignement secondaire. L'enseignement supérieur est essentiellement de type court (31.343 étudiants dans le type court pour 364 dans le type long).

La répartition des étudiants par région et par niveau montre des différences en fonction du niveau. En fait, si près de 43% des étudiants fréquentant un établissement wallon relèvent du niveau secondaire supérieur, ce taux diminue à 39,8% pour les établissements bruxellois. À l'inverse, pour le niveau supérieur, le nombre d'étudiants fréquentant un établissement bruxellois est proportionnellement plus important qu'en Wallonie (25,8% de la population des établissements bruxellois pour 19,8% des établissements wallons). Cela se marque surtout pour le supérieur de type long puisqu'il y a 232 étudiants en Région bruxelloise pour 119 en Wallonie.

Étudiants exonérés du droit d'inscription - année scolaire 2017-2018

DROIT D'INSCRIPTION *	Effectifs de l'enseignement de promotion sociale 2017-2018		
	Etudiants exonérés du droit d'inscription par région		
	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Total
Demandeurs d'emplois (attestation FOREM, ACTIRIS)	23.272	11.271	34.543
Bénéficiaires du RIS (attestation CPAS)	6.406	4.089	10.495
Autres cas d'exonération	9.971	2.608	12.579
Etudiants exonérés	39.649	17.968	57.617
Etudiants non exonérés	58.236	28.782	87.018
Total étudiants (exonérés + non exonérés)	97.885	46.750	144.635

Source : MFWB - Service général de l'enseignement tout au long de la vie.

Note(s) méthodologique(s) :

L'inscription dans l'enseignement de promotion sociale nécessite un droit d'inscription. Néanmoins, de nombreuses exceptions sont prévues par la législation en fonction de la situation personnelle de l'apprenant. Les élèves de l'enseignement de promotion sociale sont redevables d'un droit d'inscription calculé sur la base du nombre de périodes prévues au programme et du niveau des formations qu'ils suivent et limité à un seuil inférieur ou supérieur. Certains en sont exemptés s'ils sont mineurs, chômeurs, handicapés, bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, enseignants en formation continuée, fonctionnaires en formation continuée...

Note :

Sur l'ensemble des étudiants de promotion sociale, plus de 57.000 d'entre eux sont exonérés du droit d'inscription, soit 39,84 %.

En Wallonie comme en Région de Bruxelles-Capitale, ce sont essentiellement des demandeurs d'emploi qui sont exonérés du droit d'inscription. Ils représentent 59,95 % des étudiants exonérés. L'ordre d'importance des autres catégories diffère selon les régions. Ainsi, ce sont les bénéficiaires du RIS (Revenu d'Intégration sociale) qui occupent la seconde place en Région de Bruxelles-Capitale (22,8% des étudiants exonérés), tandis qu'en Wallonie ce sont les autres cas d'exonération (mineurs, handicapés...) représentant 25,15 % des étudiants exonérés.

(b) Les inscriptions

INSCRIPTIONS **	Effectifs de l'enseignement de promotion sociale 2017-2018		
	Nombre d'inscriptions par région et niveau		
	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Total
Secondaire inférieur	63.585	25.602	89.187
Secondaire supérieur	133.208	47.987	181.195
Supérieur court	80.743	44.409	125.152
Supérieur long	530	737	1.267
Total	278.066	118.735	396.801

** Le nombre d'inscriptions s'obtient en comptabilisant les étudiants régulièrement inscrits dans toutes les unités d'enseignement suivies dans l'année scolaire concernée

HOMMES / FEMMES	Effectifs de l'enseignement de promotion sociale 2017-2018		
	Inscriptions par sexe et niveau		
	Niveaux	Hommes	Femmes
Secondaire inférieur	39.383	49.804	89.187
Secondaire supérieur	61.631	119.564	181.195
Supérieur court	63.704	61.448	125.152
Supérieur long	1.122	145	1.267
Total	165.840	230.961	396.801

Source : MFWB - Service général de l'enseignement tout au long de la vie.

Note :

Sur les 396.801 inscriptions en promotion sociale en 2017-2018, 230.961 se rapportent à des femmes (soit 58,21 %). L'enseignement secondaire supérieur représente 45,66 % du nombre total d'inscriptions, suivi du supérieur court (125.152 inscriptions, soit 31,54 %) et du secondaire inférieur (89.187 inscriptions, soit 22,48 %). La répartition de ces inscriptions par sexe et par niveau montre une différence non négligeable dans le secondaire supérieur puisque les femmes représentent deux fois plus d'inscriptions que les hommes (respectivement 119.564 pour 61.631). À noter que le nombre d'inscriptions est probablement plus élevé dans le secondaire supérieur que dans le secondaire inférieur car les étudiants viennent avant tout pour obtenir un diplôme, ce qui les amène à s'inscrire à plus d'unités d'enseignement et donc augmente de ce fait le nombre d'inscriptions.

Nombre d'inscriptions par niveau et par bassin - année scolaire 2017-2018

ETUDIANTS * (Bassin EFE)	Effectifs de l'enseignement de promotion sociale 2017-2018										
	Nombre d'étudiants par bassin et niveau										
	BRUXELLES	BRABANT-WAL	WAL PICARDE	HAINAUT CTRE	HAINAUT SUD	LIEGE	HUY WAREMME	VERVIERS	LUXEMBOURG	NAMUR	Total
Secondaire inférieur	15.507	1.421	2.482	5.841	4.896	9.582	1.264	1.676	4.303	4.400	51.372
Secondaire supérieur	18.631	2.311	2.741	7.844	7.032	10.973	1.670	1.648	3.064	5.646	61.560
Supérieur court	12.396	1.827	987	4.056	2.680	5.209	154	416	901	2.713	31.339
Supérieur long	216	0	0	0	105	43	0	0	0	0	364
Total	46.750	5.559	6.210	17.741	14.713	25.807	3.088	3.740	8.268	12.759	144.635

* Le nombre d'étudiants s'obtient en comptabilisant les étudiants régulièrement inscrits dans la 1ère unité d'enseignement suivie dans l'année scolaire concernée

Note(s) méthodologique(s) :

- Un même établissement de promotion sociale peut proposer à la fois des UE organisées dans l'enseignement secondaire et supérieur.
- Les données reprises dans le tableau sont présentées selon les bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi (EFE).
- La population 18 ans et plus a été calculée en prenant 90 % de la population des 18 ans et plus de la Région de Bruxelles-Capitale + la population des 18 ans et plus de la Wallonie - la population des 18 ans et plus des 9 communes germanophones.

Source : MFWB - Service général de l'enseignement tout au long de la vie.

Note :

32,32 % des inscriptions portent sur des établissements situés dans le bassin de Bruxelles, suivi par celui de Liège (17,84 %), du Hainaut centre (12,27 %) et du Hainaut Sud (10,17 %). Ce sont dans ces bassins que la population de 18 ans et plus est la plus importante et que le nombre d'établissements de promotion sociale est le plus élevé.

Nombre d'inscriptions par secteur et par sexe - année scolaire 2017-2018

HOMMES / FEMMES	Effectifs de l'enseignement de promotion sociale 2017-2018		
	Inscriptions par sexe et secteur		
Secteurs *	Hommes	Femmes	Total
Cours généraux	19.700	19.779	39.479
Agronomie	1.833	1.252	3.085
Industrie	17.373	2.149	19.522
Construction	8.908	2.264	11.172
Hôtellerie-Alimentation	5.676	6.945	12.621
Habillement	228	6.441	6.669
Arts appliqués	3.779	8.018	11.797
Economie	79.206	101.627	180.833
Services aux personnes	5.576	38.429	44.005
Sciences appliquées	23.561	44.057	67.618
Total	165.840	230.961	396.801

Nombre d'inscriptions par niveau et pour le secteur Économie dans les groupes Gestion, Langues et Informatique année scolaire 2017-2018

Secteur	Groupe	Hommes	Femmes	Total	
E C O N O M I E	70 ECONOMIE-DIVERS	0	0	0	
	71 GESTION	22.698	26.424	49.122	2
	72 SECRETARIAT	2.033	10.342	12.375	
	73 LANGUES	31.840	47.029	78.869	1
	74 TOURISME	646	1.652	2.298	
	75 INFORMATIQUE	21.429	15.393	36.822	3
	76 TERTIAIRE INDUSTRIEL	0	0	0	
	77 BIBLIOTHEQUE	526	730	1.256	
	78 METIERS DE LA COMMUNICATION	34	57	91	
		79.206	101.627	180.833	

Source : MFWB - Service général de l'enseignement tout au long de la vie.

Note :

C'est dans le secteur de l'Économie que le nombre d'inscriptions est le plus important (180.833 soit 45,6 % du nombre total d'inscriptions), suivi des Sciences appliquées (17 %) et des Cours généraux (9,95 %). Dans le secteur de l'Économie, ce sont les Langues avec 78.869 inscriptions qui attirent le plus d'apprenants, suivi de la Gestion (49.122 inscriptions) et de l'Informatique (36.822 inscriptions). Ces trois groupes représentent 91,14 % des inscriptions dans le secteur de l'Économie.

L'analyse par sexe montre que les hommes se retrouvent plus dans les secteurs de l'Industrie et de la Construction. A contrario, les femmes s'inscrivent plus dans les secteurs des Sciences appliquées, des Services aux personnes ou encore de l'Économie. Pour ce dernier secteur, les femmes vont plus se diriger vers le Secrétariat et les Langues. Les hommes se tourneront plus vers l'Informatique. À noter que dans l'enseignement de promotion sociale, le secteur des sciences appliquées recouvre, outre les sciences appliquées proprement dites, l'éducation physique, les ressources humaines, la psychologie, la pédagogie, la formation du personnel enseignant et la sociologie.

L'analyse du secteur Économie par groupe montre que, dans le secondaire inférieur, les Langues représentent la quasi-totalité des inscriptions. Pour le secondaire supérieur, les inscriptions se partagent entre l'Informatique et les Langues, avec dans une moindre mesure la Gestion et le Secrétariat. Dans le supérieur, c'est le groupe « Gestion » qui est le plus important en termes d'inscriptions avec près de 60 % des inscriptions du supérieur.

(c) Les inscriptions aux épreuves intégrées

Note(s) méthodologique(s) :

Pour participer à l'épreuve intégrée, l'étudiant doit être régulièrement inscrit dans l'unité d'enseignement « épreuve intégrée » et être titulaire de toutes les attestations de réussite de toutes les autres unités d'enseignement constitutives de la section. L'étudiant obtient un titre délivré à l'issue d'une section s'il possède les attestations de réussite de toutes les unités d'enseignement de la section et au moins 50% au pourcentage final dans lequel l'épreuve intégrée intervient pour 1/3 et les unités d'enseignement déterminantes pour 2/3. L'unité d'enseignement « épreuve intégrée » et la section sont sanctionnées par le jury d'épreuve intégrée.

Répartition des inscriptions aux épreuves intégrées (EI) par région et niveau - 2017-2018

EPREUVES INTEGREES *	Effectifs de l'enseignement de promotion sociale 2017-2018		
	Répartition des inscriptions aux EI par région et niveau		
	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Total
Secondaire inférieur	829	172	1.001
Secondaire supérieur	7.376	1.936	9.312
Supérieur court	5.397	1.984	7.381
Supérieur long	58	77	135
Total	13.660	4.169	17.829

Source : MFWB - Service général de l'enseignement tout au long de la vie.

Note :

En 2017-2018, le nombre d'inscriptions aux épreuves intégrées s'élève à 17.829. Parmi celles-ci, très peu concernent l'enseignement secondaire inférieur, puisque cela ne représente que 1.101 inscriptions (ce qui est logique car il y a très peu de sections et donc d'épreuves intégrées à ce niveau), pour 9.312 en secondaire supérieur et 7.381 pour le supérieur de type court et 135 pour le type long.

Pour les établissements de la Région de Bruxelles-Capitale, le nombre d'inscriptions est plus élevé pour le niveau supérieur. Ces données confirment, ce qui avait été précédemment énoncé, c'est-à-dire que les étudiants viennent davantage pour le diplôme dans le secondaire supérieur que dans le secondaire inférieur.

Répartition des inscriptions aux épreuves intégrées (EI) par région et secteur - 2015-2016

EPREUVES INTEGREES	Effectifs de l'enseignement de promotion sociale 2017-2018		
	Répartition des inscriptions aux EI par région et secteur		
Secteurs	Wallonie	Bruxelles-capitale	Total
Cours généraux	1.043	456	1.499
Agronomie	267	0	267
Industrie	942	421	1.363
Construction	243	239	482
Hôtellerie-Alimentation	555	126	681
Habillement	100	20	120
Arts appliqués	132	185	317
Economie	3.351	1.485	4.836
Service aux personnes	3.225	545	3.770
Sciences appliquées	3.802	692	4.494
Total	13.660	4.169	17.829

Source : MFWB - Service général de l'enseignement tout au long de la vie.

Note :

La répartition par secteur montre que 28,5 % des inscriptions aux EI concernent le secteur des Sciences appliquées. Cela concerne principalement les inscriptions aux EI du certificat d'aptitude pédagogique (39 % des inscriptions aux EI du secteur), du bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psychoéducatif (24 % des inscriptions aux EI du secteur) et de l'auxiliaire de l'enfance (15 % des inscriptions aux EI du secteur).

Ensuite vient le secteur Économie avec 27,12 % des inscriptions. Cela concerne principalement les domaines de :

- la comptabilité avec les inscriptions aux EI du bachelier en comptabilité (20 % des inscriptions aux EI du secteur) et le technicien en comptabilité (5 % des inscriptions aux EI du secteur) ;
- l'informatique avec les inscriptions aux EI du bachelier en informatique (6,7 % des inscriptions aux EI du secteur) et du technicien en informatique (4,7 % des inscriptions aux EI du secteur) ;
- secrétariat avec les inscriptions aux EI du secrétariat médical (7,2 % des inscriptions aux EI du secteur).

D'un point de vue régional, la différence la plus marquée se trouve dans les secteurs des Sciences appliquées et de l'Économie. En effet, les inscriptions aux épreuves intégrées en Sciences appliquées représentent 30,2% en Wallonie pour 22,6% en Région de Bruxelles-Capitale. À l'inverse, les inscriptions en Économie représentent 37,0% en Région bruxelloise pour 24,6% en Wallonie. Pour les autres secteurs, les différences régionales sont moins marquées.

Répartition des inscriptions aux épreuves intégrées (EI) par bassin, par bassin et par sexe - année scolaire 2017-2018

EPREUVES INTEGREES (Bassin EFE)	Effectifs de l'enseignement de promotion sociale 2017-2018											
	Répartition des inscriptions aux EI par bassin et niveau											
	BRUXELLES	BW	WAL	PICARDE	HT CENTRE	HT SUD	LIEGE	HUY	WAR	VERVIERS	LUX	NAMUR
Secondaire inférieur	172	51	68	168	192	152	27	49	54	68	1.001	
Secondaire supérieur	1.936	362	521	1.646	1.483	1.786	214	279	374	711	9.312	
<i>Supérieur court</i>	1.984	274	300	1.509	793	1.266	61	134	284	776	7.381	
<i>Supérieur long</i>	77	0	0	0	34	24	0	0	0	0	135	
Total	4.169	687	889	3.323	2.502	3.228	302	462	712	1.555	17.829	

EPREUVES INTEGREES (Bassin EFE)	Effectifs de l'enseignement de promotion sociale 2017-2018											
	Nombre d'EI organisées par bassin et niveau *											
	BRUXELLES	BW	WAL	PICARDE	HT CENTRE	HT SUD	LIEGE	HUY	WAR	VERVIERS	LUX	NAMUR
Secondaire inférieur	13	2	7	18	16	16	3	4	6	6	91	
Secondaire supérieur	85	16	37	108	107	100	17	23	30	33	556	
<i>Supérieur court</i>	80	15	16	56	28	47	4	5	13	29	293	
<i>Supérieur long</i>	2	0	0	0	3	2	0	0	0	0	7	
Total	180	33	60	182	154	165	24	32	49	68	947	

* Chaque EI n'est comptée qu'une fois par établissement

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

Sur les 17.829 épreuves intégrées, 42,16 % relèvent de l'enseignement supérieur (7.516 épreuves). Une analyse par sexe montre que les femmes s'inscrivent davantage aux épreuves intégrées, tant dans le secondaire (+ de 66 % des inscriptions aux épreuves intégrées) que dans le supérieur (+ de 54 %).

(d) Les inscriptions aux stages**Note(s) méthodologique(s) :**

Stage : activité d'enseignement réalisée en collaboration avec les milieux socioprofessionnels, reconnue et évaluée par le Conseil des études. Le stage constitue une activité d'enseignement comme les autres et peut donc faire l'objet de dispense et de reconnaissance des capacités. Il peut figurer au programme de certaines sections de l'enseignement de promotion sociale, mais est obligatoire dans l'enseignement supérieur (à l'exception des sections de bachelier de spécialisation). L'activité professionnelle de l'étudiant peut, en référence aux dossiers pédagogiques, être assimilée aux stages sur décision du Conseil des études.

Répartition des inscriptions aux stages par région et par niveau - année scolaire 2017-2018

STAGES **	Effectifs de l'enseignement de promotion sociale 2017-2018		
	Répartition des inscriptions aux stages par région et niveau		
	Wallonie	Bruxelles-Capitale	Total
Secondaire inférieur	1.769	473	2.242
Secondaire supérieur	13.049	2.993	16.042
Supérieur court	10.826	4.949	15.775
Supérieur long	67	76	143
Total	25.711	8.491	34.202

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

La part du supérieur dans les inscriptions aux stages est plus élevée en Région de Bruxelles-Capitale qu'en Wallonie. En effet, en 2017-2018, 42,36 % des inscriptions aux stages en Wallonie concernent le supérieur, pour 59,18 % en Région de Bruxelles-Capitale sachant 39,78 que la part des étudiants du supérieur fréquentant un établissement situé en Région de Bruxelles-Capitale représente 25,8% (soit 12.612 étudiants) et 19,8% en Wallonie (soit 19.091 étudiants).

Répartition des inscriptions aux stages par région et secteur pour l'année scolaire 2017-2018

STAGES	Effectifs de l'enseignement de promotion sociale 2017-2018		
	Répartition des inscriptions aux stages par région et secteur		
Secteurs	Wallonie	Bruxelles-capitale	Total
Cours généraux	29	38	67
Agronomie	529	0	529
Industrie	886	451	1.337
Construction	1.771	1.414	3.185
Hôtellerie-Alimentation	1.157	345	1.502
Habillement	8	0	8
Arts appliqués	147	232	379
Economie	3.544	2.180	5.724
Service aux personnes	8.183	1.484	9.667
Sciences appliquées	9.457	2.347	11.804
Total	25.711	8.491	34.202

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

Sur les 34.202 inscriptions aux stages, 34,51 % relèvent du secteur sciences appliquées. Il s'agit, pour les trois premières sections concernées, des inscriptions aux stages du certificat d'aptitude pédagogique, du bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psychoéducatif et des auxiliaires de l'enfance. 28,26 % relèvent du secteur des services aux personnes, principalement les services sociaux et familiaux et les services paramédicaux. Il s'agit, pour une très grande part, des stages relatifs aux métiers de l'aide et des soins aux personnes : aide-soignant et aide familial.

(e) Les diplômes / titres soumis à l'authentificationNote(s) méthodologique(s) :

Comme déjà précisé ci-dessus, l'enseignement de promotion sociale est structuré sur une base modulaire : les formations se composent de « modules » ou « unités d'enseignement » (UE) qui permettent souplesse et flexibilité. Toute réussite d'une UE donne lieu à la délivrance d'une attestation de réussite. Ces unités d'enseignement peuvent être capitalisées pour l'obtention d'un titre de « section ».

Pour l'enseignement secondaire de promotion sociale, il s'agit de sections menant à un CESS, à des CQ correspondant au plein exercice, à des CQ spécifiques pour lesquels il existe un profil professionnel et à des certificats (sections comportant moins de 900 périodes) et au Certificat de connaissances de gestion.

Pour l'enseignement supérieur de promotion sociale, il s'agit, de sections menant à un brevet d'enseignement supérieur (BES), à un bachelier, à un master ou à une spécialisation.

Pour obtenir ce titre, l'étudiant doit :

- capitaliser l'ensemble des UE de la section suivant un schéma décrit dans le dossier pédagogique de cette section ;
- présenter et réussir une « épreuve intégrée », si elle est prévue au dossier pédagogique de section.

Ce n'est qu'à l'issue de ce processus que le titre de « section » pourra lui être délivré.

Il est donc important de tenir compte que, dans l'enseignement de promotion sociale, de nombreuses personnes régulièrement inscrites :

- souhaitent acquérir des compétences au travers d'UE, mais ne souhaitent pas obtenir de titre ;
- n'obtiennent pas l'ensemble des certificats de réussite des UE tel que prévu au dossier pédagogique de section. Ces certificats leur permettent de présenter l'épreuve intégrée, si celle-ci est prévue au dossier pédagogique de section ;
- ne présentent pas ou ne réussissent pas l'épreuve intégrée qui leur permet d'obtenir le titre, si celle-ci est prévue au dossier pédagogique de section.

Les chiffres présentés ci-dessous ne représentent donc qu'une partie des étudiants qui fréquentent l'enseignement de promotion sociale :

- ceux qui ont suivi et réussi l'ensemble des unités d'enseignement de la section ;
- et qui ont présenté et réussi l'épreuve intégrée de la section, si celle-ci est prévue au dossier pédagogique de section.

Seuls les titres transmis à l'administration pour authentification sont comptabilisés dans les tableaux/graphiques suivants. Comme les établissements ne sont pas tenus de transmettre les titres pour authentification dans un temps imparti, il est possible que certains titres ne soient pas encore comptabilisés. D'autre part, les données encodées en matière de titres authentifiés ne font pas référence à une année académique précise, il existe donc une certaine marge d'erreur sur le nombre de titres délivrés dans une année académique donnée.

Par ailleurs, il est à noter que certaines sections organisées dans l'enseignement de promotion sociale mèneraient plus directement à la délivrance d'un titre. Il s'agit de section dont le titre est nécessaire pour exercer certaines activités ou bénéficier d'un barème salarial précis tel qu'infirmier, éducateur, auxiliaire de l'enfance, aide-soignant, CAP...

Pourcentage de titres authentifiés par l'administration par niveau et par sexe - année scolaire 2015-2016

TITRES AUTHENTIFIÉS de SECTIONS *	Diplômes / titres soumis à l'authentification 2015-2016		
	Hommes	Femmes	Total
Secondaire inférieur	1.477	2.481	3.958
Secondaire supérieur	2.449	5.408	7.857
Supérieur court	1.449	2.004	3.453
Supérieur long	43	2	45
Total	5.418	9.895	15.313

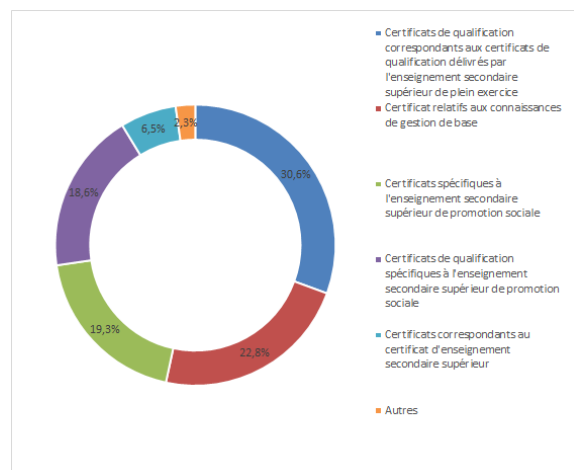
Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

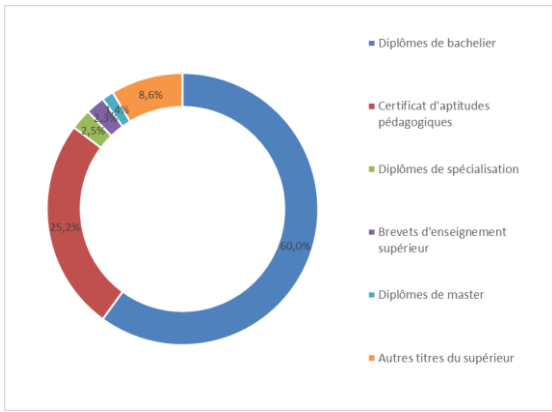
Sur les 15.313 titres authentifiés par l'administration, 64,61 % concernent les femmes. La différence se marque davantage dans le secondaire supérieur où les hommes ne représentent que 31,16 % des titres authentifiés pour ce niveau.

Pourcentage de titres authentifiés pour l'enseignement secondaire inférieur par type de certificats - année scolaire 2015-2016

Pourcentage de titres authentifiés pour l'enseignement secondaire supérieur par type de certificats - année scolaire 2015-2016



Pourcentage de titres authentifiés pour l'enseignement supérieur par type de certificats / diplômes- année scolaire 2016-2016



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

Dans l'enseignement secondaire inférieur, 3.958 titres ont été authentifiés par l'administration en 2015-2016. Il s'agit majoritairement de certificats spécifiques à l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale. Il s'agit de certificats qui n'ont pas de correspondance avec l'enseignement de plein exercice dont notamment, pour les certificats spécifiques, des certificats d'opérateur en habillement et d'aide-ménagère, et pour les certificats de qualification spécifiques, des certificats de commis de cuisine et de monteur câbleur en électricité du bâtiment. Seuls 4,7 % des titres sont des certificats correspondant au certificat d'études de base (CEB).

Parmi les 7.857 titres authentifiés pour l'enseignement secondaire supérieur sont principalement délivrés :

- des certificats de qualification correspondant aux certificats de qualification délivrés par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice (30,6 %). Il s'agit notamment des certificats d'aide-soignant, d'aide familial et de restaurateur ;
- le certificat relatif aux connaissances de gestion de base (28,8 %) ;
- des certificats spécifiques à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale (19,3 %). Il s'agit notamment des certificats d'auxiliaire de l'enfance, de secrétariat médical et de pédicurie médicale ;
- des certificats de qualification spécifiques à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale (18,6 %). Il s'agit notamment des certificats d'auxiliaire de l'enfance, de technicien de bureau et de technicien en comptabilité.

Enfin, pour l'enseignement supérieur, sur les 3.498 titres authentifiés par l'administration, 98,71 % sont des titres de l'enseignement supérieur de type court, principalement des diplômes de bachelier ou du certificat d'aptitude pédagogique.

6. Projets spécifiques

A. Projet REINSERT

« REINSERT » est un projet de l'enseignement de promotion sociale cofinancé par le Fonds Social européen, ayant pour objectifs de lutter contre les discriminations et les ruptures sociales et de favoriser l'insertion ou la réinsertion des détenus et des justiciables. Il s'agit bien évidemment d'objectifs à long terme auxquels l'enseignement de promotion sociale concourt grâce à son organisation en unités d'enseignement capitalisables et à la valorisation des acquis.

Depuis 2009, le projet REINSERT collabore avec la CAAP (Concertation des Associations Actives en Prison) dans le cadre d'une convention permettant aux ASBL présentes sur le terrain de réaliser l'orientation des étudiants détenus. Pour la période 2007-2013, pas moins de 194 enseignants exprimés en équivalents temps plein (ETP) ont été impliqués dans le projet REINSERT. En moyenne sur cette période, ce sont donc quasi 28 ETP/an qui sont dédiés au projet REINSERT.

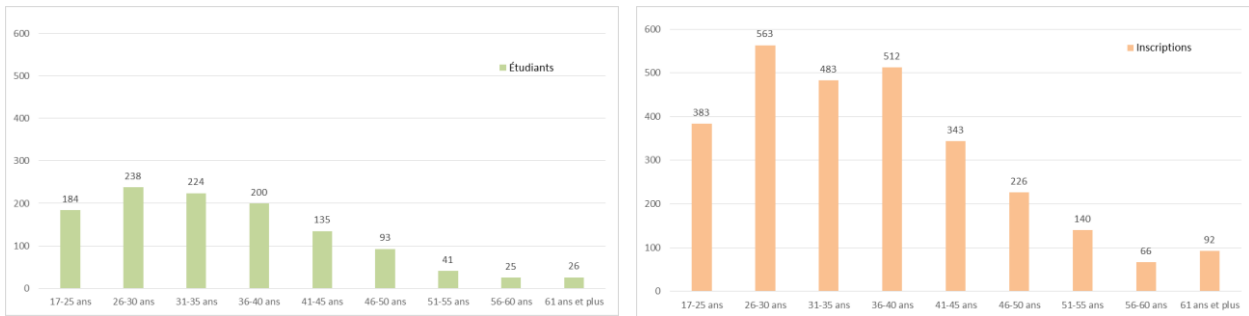
(a) Intra-muros

« REINSERT intra-muros » est un projet s'adressant aux détenus incarcérés, qui planifie et soutient les UE organisées par l'enseignement de promotion sociale, au sein des 18 prisons et de l'Établissement de défense sociale

de Paifve. Il vise à soutenir la réinsertion de la personne en augmentant son seuil de compétences ou d'employabilité par la dispense d'unités d'enseignement.

L'offre de formation de l'EPS organisée en milieu carcéral se focalise sur des actions allant de l'alphabétisation aux UE préqualifiantes et qualifiantes de manière à rapprocher la personne au plus près de l'emploi ou de tendre à cet objectif par une remise en parcours de formation de l'étudiant incarcéré. Le projet REINSERT intra-muros souhaite aussi renforcer les « habilités sociales » dans ce cadre particulier. L'action s'appuie notamment sur la loi de principe (12 janvier 2005) et son article 76 reconnaissant le droit du détenu d'accéder à la formation.

Nombre de détenus inscrits par tranche d'âge – 2013 **Nombre d'inscriptions de détenus par tranche d'âge - 2013**



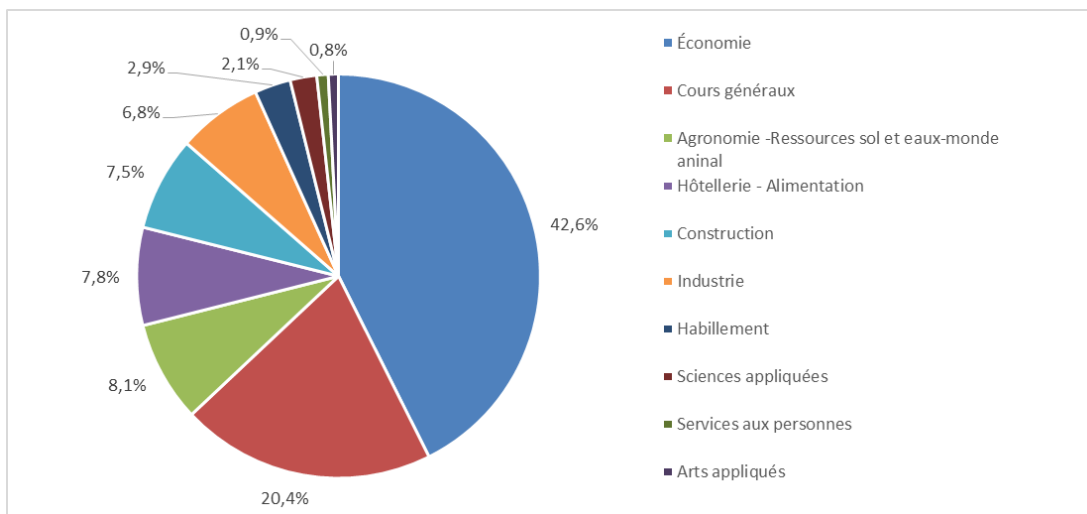
Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

Le nombre de détenus inscrits dans l'enseignement de promotion sociale s'élève en 2013 à 1.166. Parmi ceux-ci, 20,4 % sont âgés de 26 à 30 ans, 19,2 % de 31 à 35 ans et 17,2 % de 36 à 40 ans. Les détenus âgés de plus de 61 ans ne représentent que 2,2 % de la population totale des inscrits. Cette répartition indique que les détenus qui suivent les cours sont légèrement plus jeunes que la population carcérale belge puisque 45,5 % des détenus ont entre 25 et 40 ans)¹⁷.

Les inscriptions sont au nombre de 2.808 (un détenu peut être inscrit à plusieurs formations). Leur répartition suit logiquement les mêmes tendances avec les tranches d'âge allant de 26 à 40 ans qui représentent plus de 55 % du nombre total.

Nombre d'inscriptions ventilées en pourcentage par secteur - 2013



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

¹⁷ Source : Council of Europe - Annual Penal Statistics Space I – Prison Populations (Survey 2013)

Note(s) méthodologique(s) :

Les données du graphique ci-dessus ne reprennent pas les informations relatives aux unités d'enseignement « Orientation / guidance ».

Note :

La répartition par secteur (hors UE « Orientation / guidance ») montre que plus de 40 % des inscriptions se situent dans le secteur de l'Économie, suivi des Cours généraux avec 20,4%. Au sein du secteur Économie, ce sont les groupes Connaissances de gestion de base (18,0 % du secteur Économie) et Initiation en langue anglaise en situation (14,2 % du secteur Économie) qui sont les plus fréquentés.

(b) Extra-muros

« REINSERT extra-muros » est un projet visant à concevoir et déployer toute action permettant aux détenus et aux justiciables de poursuivre, dans l'enseignement de promotion sociale, un parcours de formation entamé en prison et, le cas échéant, d'en démarrer un, en situation « extra-muros ».

Un autre objectif de REINSERT extra-muros est d'amener les différents partenaires c'est-à-dire les établissements de l'enseignement de promotion sociale d'une part et le personnel des différents services ou institutions travaillant à la réinsertion des détenus d'autre part, à collaborer et à communiquer de manière directe sans passer par l'équipe pédagogique REINSERT extra-muros.

Dans un objectif de lutte contre les discriminations et de (ré)insertion des ex-détenus et des justiciables, ces derniers deviendront, dès leur inscription dans l'EPS, des étudiants comme tous les autres, ne pouvant être identifiés comme appartenant à une catégorie spécifique.

C'est bien cet objectif et les méthodologies utilisées pour y arriver qui empêchent d'aboutir à une comptabilisation complète de ces étudiants.

Néanmoins, une comptabilisation partielle révèle que pour l'année scolaire 2015-2016, 112 personnes (détenus ou justiciables) ont été orientées vers l'enseignement de promotion sociale après entretien avec l'équipe pédagogique, et 40 via l'intermédiaire d'un travailleur social se trouvant soit au sein de la prison, soit en maison de justice, soit dans une ASBL de réinsertion.

B. Alphabétisation

L'alphabétisation est la « *capacité d'identifier, de comprendre, d'interpréter, de créer, de communiquer et de calculer en utilisant du matériel imprimé et écrit associé à des contextes variables. L'alphabétisation suppose une continuité de l'apprentissage pour permettre aux individus d'atteindre leurs objectifs, de développer leurs connaissances et leur potentiel et de participer pleinement à la vie de leur communauté et de la société tout entière* »¹⁸.

L'enseignement de promotion sociale propose ainsi des cours de « Français de base », selon la terminologie adoptée dans les présentations des contributions de l'enseignement de promotion sociale aux "États des lieux du Comité de pilotage de l'alphabétisation des adultes »¹⁹. Cela recouvre les UE suivantes : alphabétisation (niveaux 1 à 4), section français langue étrangère, formation de base (niveaux 1 à 3), section CEB, compétences générales de base et remédiation et remise à niveau en connaissances générales en français.

Nombre d'étudiants en alphabétisation et dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale dans les différents bassins par type d'exemption - année scolaire 2015-2016

	Alphabétisation Nombre d'étudiants	Secondaire inférieur Nombre d'étudiants	% d'étudiants en alphabétisation
Bruxelles	3.602	17.580	20,5%
Brabant wallon	74	1.436	5,2%
Hainaut centre	571	6.388	8,9%
Hainaut Sud	599	5.433	11,0%

¹⁸ UNESCO, Aspects of Literacy Assessment, Topics and Issues from the UNESCO Expert Meeting (ED-2005NVW23), juin 2005, Paris.

¹⁹ <http://www.alpha-fle.be/index.php?id=1057>

Huy Waremme	192	1.655	11,6%
Liège	3.124	10.782	29,0%
Luxembourg	875	5.027	17,4%
Namur	604	4.625	13,1%
Verviers	397	1.734	22,9%
Wallonie picarde	337	2.863	11,8%
Total général	10.375	57.523	18,0%

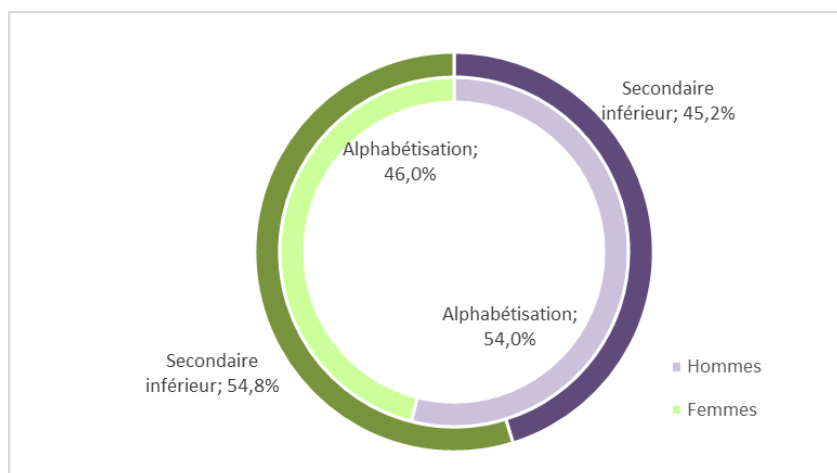
Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

En 2015-2016, parmi les 145 établissements de promotion sociale proposant un enseignement de niveau secondaire inférieur, 80 proposent des cours d'alphabétisation. Ce sont ainsi 10.375 étudiants qui fréquentent les cours d'alphabétisation dans les établissements de promotion sociale sur les 57.523 étudiants fréquentant l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale. Le bassin de Liège comprend la proportion la plus importante d'étudiants fréquentant les cours d'alphabétisation puisqu'ils représentent 29,0 % des étudiants du secondaire inférieur, suivi du bassin de Verviers et de Bruxelles avec respectivement 22,9 % et 20,5 % de l'ensemble des étudiants du secondaire inférieur.

En termes de périodes organisées, cela représente 115.086 périodes pour l'alphabétisation et le CEB. Parmi celles-ci, 44.792 périodes portent sur les UE « Alphabétisation » et 53.331 sur les UE « Français langue étrangère ».

Nombre d'inscriptions en alphabétisation et dans l'enseignement secondaire inférieur de promotion sociale, par sexe - année scolaire 2015-2016



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

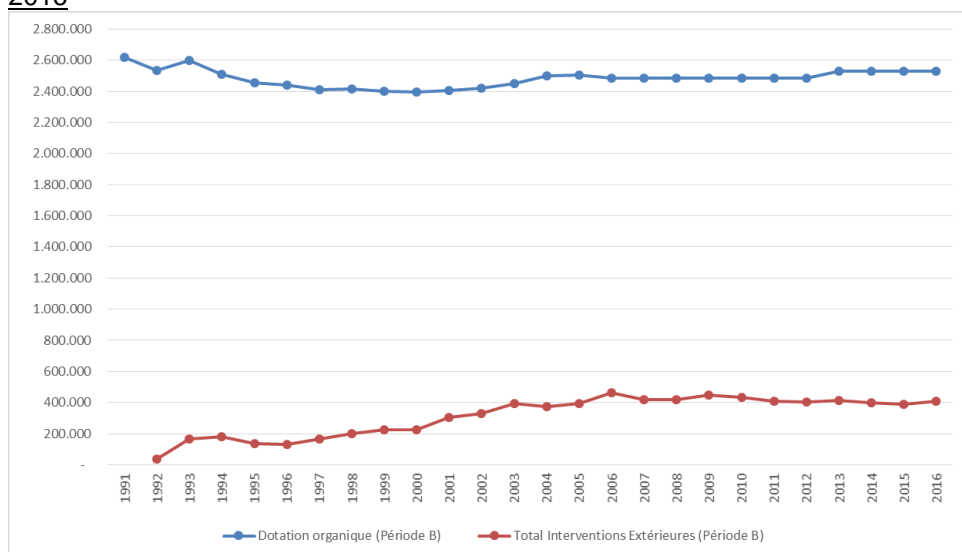
Le nombre d'inscriptions en alphabétisation s'élève à 15.072 parmi les 99.591 en secondaire inférieur. Une différence est constatée dans la ventilation par sexe puisque les hommes représentent 54,0 % des inscriptions en alphabétisation alors que dans la population globale du secondaire inférieur de promotion sociale, le rapport s'inverse puisque les hommes ne représentent plus que 45,2 %.

C. Interventions extérieures : conventions et Fond social européen

Les établissements de promotion sociale se voient attribuer chaque année une dotation organique (des périodes) exprimée dans une unité de référence appelée « périodes B ». L'établissement décidera d'affecter ces périodes aux unités d'enseignement qu'il organise aux différents niveaux : secondaire inférieur, secondaire supérieur, supérieur de type court et supérieur de type long. Le coût en périodes de référence est différent en fonction du niveau des UE : plus le niveau est élevé, plus le coût pour l'établissement est important. Ce coût, exprimé en périodes de référence, est déduit de la dotation globale de l'établissement.

Complémentaire à cette dotation organique, l'établissement peut également bénéficier de périodes en interventions extérieures. Les établissements de promotion sociale disposent ainsi de moyens complémentaires obtenus, notamment, au travers de conventions conclues avec des organismes, des institutions, des entreprises, des personnes et des associations ou du Fonds social européen.

Évolution de la dotation organique et des interventions extérieures exprimées en périodes de référence - 1991 à 2016



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

L'évolution de la dotation organique exprimée en périodes de référence reste relativement stable dans le temps, avec un maximum de 2,6 millions de périodes en 1991 et un minimum de 2,4 millions de périodes en 2000. Les interventions extérieures ont augmenté de manière plus importante au fil du temps pour arriver en 2016 à un peu plus de 400.000 périodes. Une partie des interventions extérieures se font à l'initiative des Gouvernements sous forme de projets particuliers.

Tableau - Répartition des interventions extérieures (période B) par type – 2016

Type d'interventions extérieures (IE)	Périodes de référence	En % du total des IE
Conventions	171.503	41,9%
Fonds européens - FSE	52.420	12,8%
Conventions - Périodes complémentaires	47.287	11,6%
Autres	138.168	33,8%
Total	409.378	100,0%

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

Sur les 409.378 périodes, plus de 40 % sont des conventions, 12,8 % relèvent du Fonds social européen (FSE) et 11,6 % sont des périodes de conventions pour des périodes complémentaires relatives à des projets particuliers.

(a) Les conventions

Prévue dans le décret fondateur de l'enseignement de promotion sociale, la possibilité d'établir des partenariats avec des organismes et associations privées et publiques a été clairement définie en 1994.

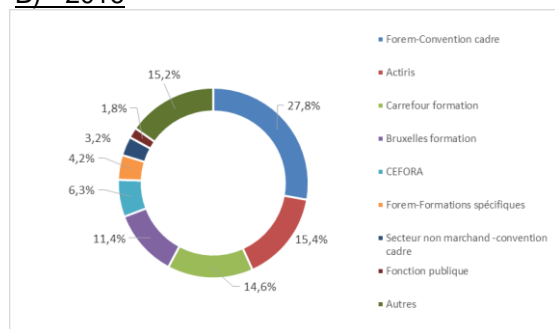
Ces partenariats, qui se concrétisent sous forme de conventions, répondent aux finalités de l'enseignement de promotion sociale et s'établissent à la demande de partenaires qui disposent de groupes d'apprenants à former.

Les établissements organisent ces formations en complément de leur offre structurelle et peuvent faire dispenser les unités d'enseignement en leur sein ou à l'extérieur, sur le site de l'entreprise par exemple.

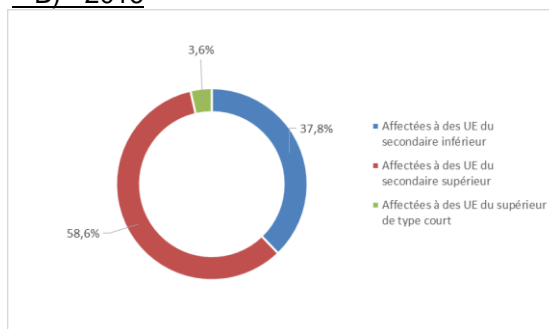
Les conventions « ordinaires » ou cadres concernent près de deux tiers des établissements d'enseignement de promotion sociale.

Les partenaires peuvent s'engager à prendre en charge financièrement tout ou partie des périodes dispensées par l'enseignant dans ce cadre. Le salaire de l'enseignant étant préfinancé, la Fédération Wallonie-Bruxelles se charge de récupérer les montants dus par les partenaires. Le coût des formations est calculé sur base forfaitaire et se module en fonction de leur niveau et de leur type. Il est soumis aux variations de l'indice des prix et aux accords sectoriels, notamment. Les périodes non financées sont déduites de la dotation de périodes des établissements.

Répartition par partenaire des périodes « conventions » obtenues par les établissements (pourcentage exprimé en périodes de référence - B) - 2016



Répartition par niveau des périodes « conventions » obtenues par les établissements (pourcentage exprimé en périodes de référence - B) - 2016



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

27,8 % relèvent de la convention-cadre avec le Forem, 15,4 % d'Actiris et 14,6 % de Carrefour Formation (en partenariat avec le Forem). Ces trois opérateurs représentent donc près de 60 % des conventions conclues avec des organismes. Pour la répartition par niveau, 58,6 % concernent des UE classées au secondaire supérieur, 37,8 % du secondaire inférieur et 3,6 % du supérieur de type court.

Répartition par secteur des périodes organisées en convention par les établissements – 2015-2016

Secteur	Part du secteur dans les périodes organisées en convention
Économie	38,0%
Sciences appliquées	23,2%
Cours généraux	14,7%
Industrie	9,1%
Services aux personnes	6,4%
Construction	5,7%
Hôtellerie - Alimentation	1,8%
Agronomie-Ressources sol et eaux-Monde animal	1,0%

Répartition par niveau des périodes organisées en convention par les établissements – 2015-2016

Niveau	Périodes organisées en convention
Secondaire inférieur	62.794
Secondaire supérieur	82.499
Supérieur de type court	4.530

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

Les données par secteur montrent que 38,00 % des conventions sont conclues pour le secteur Économie, suivi à 23,20 % pour le secteur Sciences appliquées) et 14,70 % pour celui des cours généraux. Par ailleurs, plus de 50 % de ces conventions sont conclues au niveau secondaire supérieur.

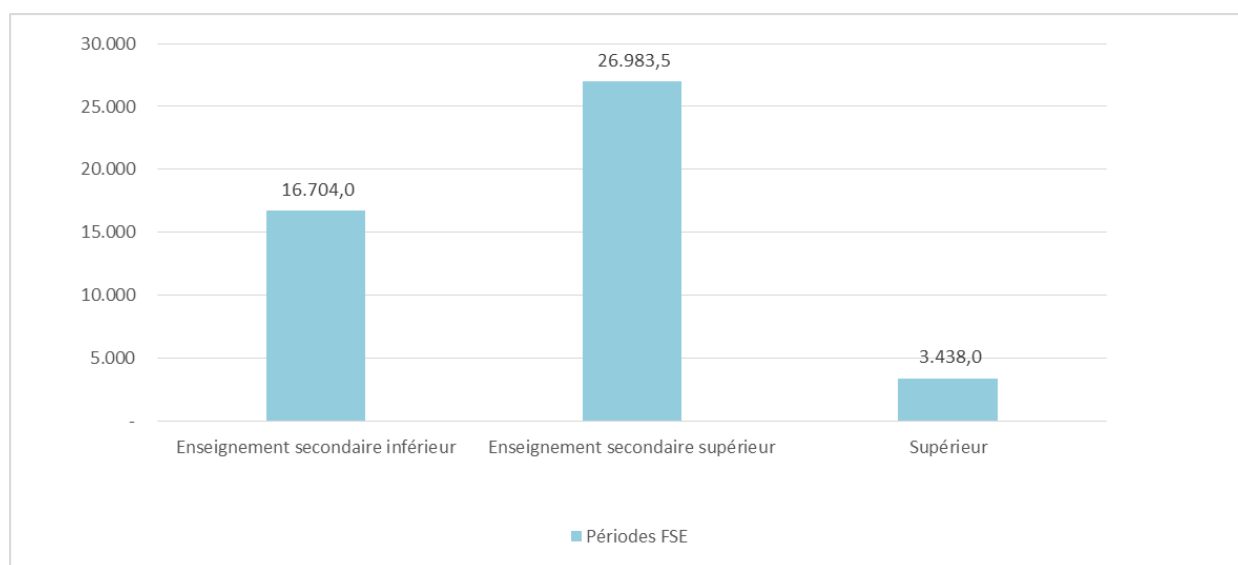
(b) Le Fonds social européen (FSE)

Les fonds structurels de l'Union européenne sont des instruments financiers qui ont pour but de renforcer la cohésion européenne en favorisant un développement économique et social plus équilibré des diverses régions de l'Union européenne.

Parmi ces fonds, le Fonds social européen (FSE) est le principal instrument de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale. Il aide les citoyens à trouver un emploi (ou un meilleur emploi), favorise l'intégration des personnes défavorisées et contribue à l'épanouissement personnel de chacun.

Depuis janvier 1990, l'enseignement de promotion sociale (EPS), au travers d'une centaine d'établissements scolaires, organise de manière récurrente des actions de formation cofinancées par le FSE dans le cadre des grands programmes qu'il développe.

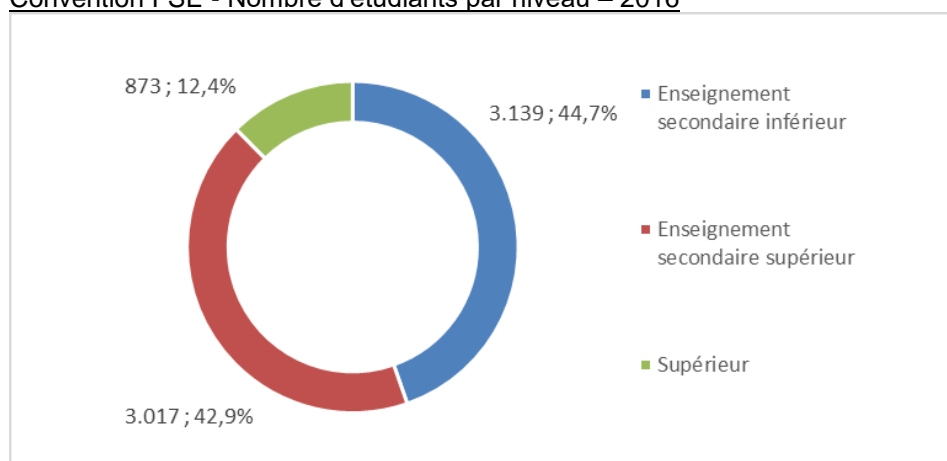
Le FSE apporte 50% des moyens, la Fédération Wallonie-Bruxelles investit les 50% complémentaires au service de la promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale sur son territoire.

Nombre de périodes financées par le FSE par niveau - 2015-2016

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

En 2015-2016, 88 établissements étaient sous convention avec le FSE. Ceux-ci ont bénéficié au total de 47.125,50 périodes sous convention FSE. Comparé à la répartition générale des conventions par niveau, le supérieur bénéficie d'un plus grand nombre de périodes dans le cadre de la convention FSE. En effet, 7,3 % des périodes FSE concernent le supérieur pour 3,6 % du total des conventions (tous opérateurs confondus).

Convention FSE - Nombre d'étudiants par niveau – 2016

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

En 2016, au travers d'une UE financée par le FSE, 7.029 personnes ont suivi l'enseignement de promotion sociale au travers d'une convention FSE. Parmi celles-ci, 44,70 % relèvent de l'enseignement secondaire inférieur, 42,90 % de l'enseignement secondaire supérieur et 12,40 % de l'enseignement supérieur.

Répartition par secteur des périodes de cours financées par le FSE – 2015-2016

Secteur	Part du secteur dans les périodes financées par le FSE
Économie	26,0%
Sciences appliquées	23,9%
Cours généraux	22,6%
Services aux personnes	8,1%
Industrie	6,9%
Hôtellerie - Alimentation	4,9%
Construction	3,5%
Arts appliqués	1,8%
Agronomie-Ressources sol et eaux-Monde animal	1,4%
Habillement	1,0%
Total général	100,0%

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

L'analyse des périodes financées par le FSE montre, qu'en 2015-2016, ce sont les secteurs de l'Économie (avec 26,00 %), des sciences appliquées (23,90 %) et des cours généraux (22,60 %) qui sont les plus représentés. À eux trois, ces secteurs représentent plus de 70 % des périodes financées par le FSE.

D. Valorisation des acquis (VA)

Depuis le Décret organisant l'enseignement de promotion sociale du 16 avril 1991, les établissements d'enseignement de promotion sociale sont autorisés à prendre en considération pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci, les capacités acquises dans tout enseignement ou dans d'autres modes de formation y compris l'expérience professionnelle et personnelle (Art. 8).

Une identification des valorisations est indispensable afin, d'une part, de recenser leur nombre total et, d'autre part, de distinguer les valorisations d'acquis formels (sur la base de titres ou d'attestations), de celles sur la base d'acquis non formels (qui revêtent un caractère intentionnel de la part de l'apprenant de se former) ou informels (qui possèdent la plupart du temps un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant, involontaire). Des informations supplémentaires ont été demandées aux établissements pour distinguer :

- l'admission²⁰/dispense formelle ;
- la sanction formelle ;
- l'admission/dispense informelle ou non formelle ;
- la sanction informelle ou non formelle.

Nombre de VA par type - année scolaire 2015-2016

Type de VA	Nombre de VAE	% du total
Admission/dispense formelle	13.854	28,7%
Sanction formelle	2.906	6,0%

²⁰ Il y a lieu de distinguer deux procédures:

1. la reconnaissance des capacités acquises par un étudiant pour son admission dans une unité de formation ;
2. la reconnaissance des capacités acquises pour la sanction d'une ou plusieurs unités de formation, en vue de la capitalisation permettant la sanction d'une section.

(source : circulaire 2055 - Modalités de reconnaissance, par le Conseil des études, des capacités acquises pour l'admission dans des unités de formation ou pour la sanction de celles-ci, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 septembre 2011 pris en application de l'article 8 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale).

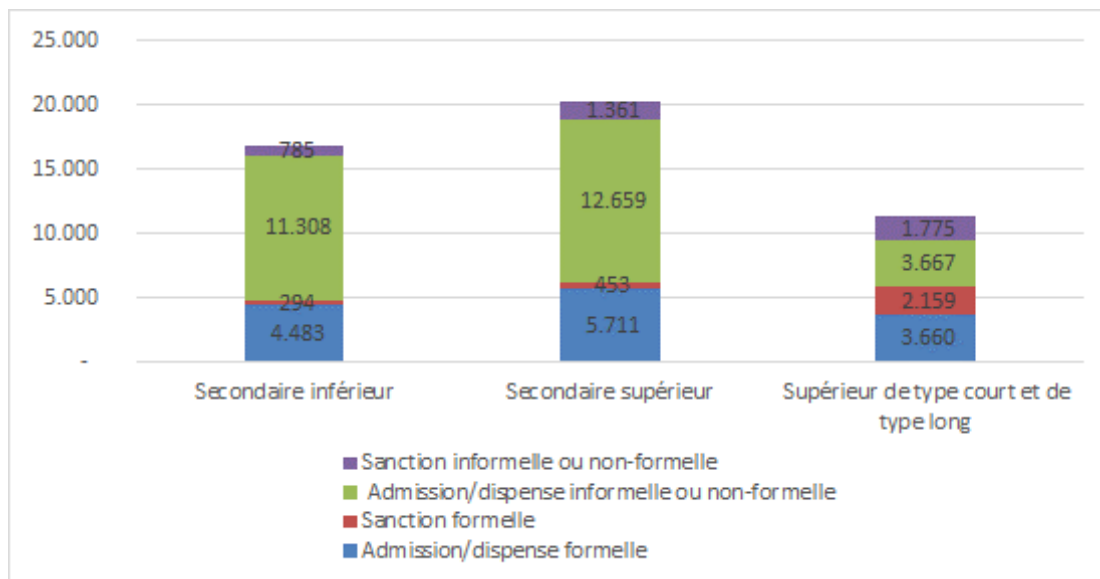
Admission/dispense informelle ou non formelle	27.634	57,2%
Sanction informelle ou non formelle	3.921	8,1%
Total général	48.315	100,0%

Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

Pour l'année 2015-2016, les VA sont au nombre de 48.315. Parmi celles-ci, ce sont les admissions/dispenses informelles ou non formelles qui sont les plus nombreuses avec 57,20 % du nombre total de VA à l'inverse les sanctions formelles ne représentent que 6,00 % des VA.

Nombre de VA par type et par niveau - année scolaire 2015-2016



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Note :

Sur les 48.315 VA, 41,80 % relèvent du secondaire supérieur, 34,9% du secondaire inférieur et 23,30 % du supérieur. Dans le secondaire (inférieur et supérieur), ce sont les admissions/dispenses informelles ou non formelles qui sont les plus fréquentes puisqu'elles représentent plus de 60 %, suivies des admissions/dispenses formelles avec plus de 25 % des VA. Par contre, dans le supérieur, les VA se répartissent de manière plus équilibrée à travers les différents types.

E. Validation des compétences

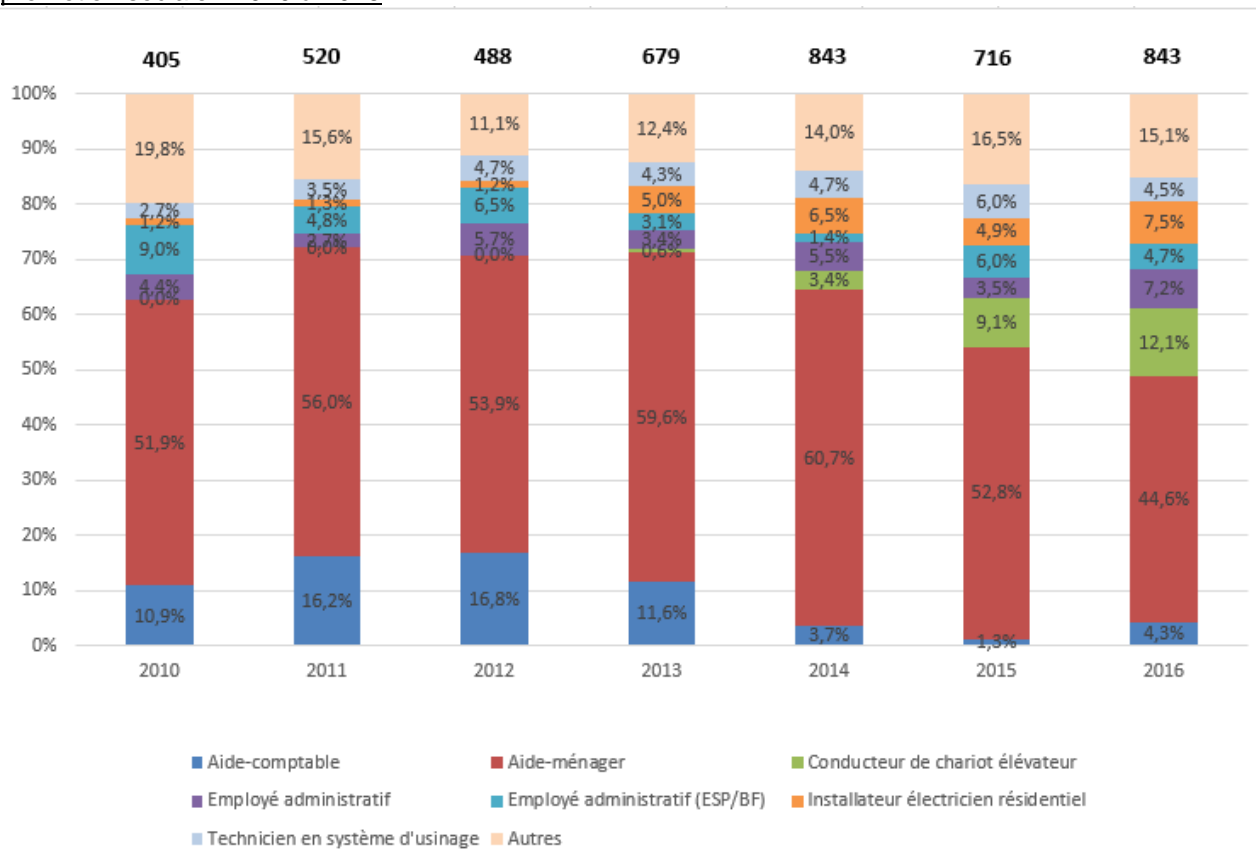
La validation des compétences est une démarche qui permet à des personnes ayant développé des compétences particulières dans un métier, de façon formelle ou informelle, d'obtenir une certification moyennant le passage d'épreuves. Suite à la réussite de celles-ci, le candidat dispose d'un titre officiel qui atteste de sa maîtrise de certaines compétences. Ces « titres de compétences », reconnus par les trois gouvernements francophones ainsi que les secteurs professionnels et les pouvoirs locaux, sont également valorisables dans l'enseignement de promotion sociale et permettent, dans certains cas, au candidat qui souhaite reprendre une formation complète, pour obtenir une certification de l'enseignement, de bénéficier de certaines dispenses. Celles-ci pouvant réduire de manière non négligeable la durée de la formation.

Les épreuves de validation sont organisées dans des Centres de validations agréés où le déroulement de l'épreuve est identique chaque Centre.

En 2016, sept centres de validation des compétences, dont deux en partenariat, sont gérés par l'EPS et disposent de moyens qui leur permettent de fonctionner avec une offre de validation régulière, permettant aux candidats(tes) de profiter d'un service gratuit.

Ces centres ont organisé 348 sessions de validations, ce qui représente 1.207 inscriptions aux épreuves et 1.067 candidats présents. Le taux de réussite des épreuves de validation organisées par ces Centres est de 79 %, ce qui représente 842 titres délivrés.

Évolution du nombre de titres de compétence délivrés par les 7 centres de compétence de l'enseignement de promotion sociale - 2010 à 2016



Source : MFWB - Service général de l'Enseignement tout au long de la vie

Le nombre de titres délivrés (H/F) par l'enseignement de promotion sociale ne cesse d'augmenter passant de 405 à 842 (soit +108,3%). Le titre le plus délivré en 2016 est celui d'aide-ménager (44,6%), suivi de celui de conducteur de chariot élévateur (12,1%) et d'installateur électricien résidentiel (7,5%). Les autres épreuves de validation organisées par les centres de l'EPS sont : boulanger-pâtissier, barman, premier chef de rang, garçon serveur de restaurant, jardinier, fossoyeur, installateur sanitaire, employé administratif des services commerciaux, tôlier industriel, technicien PC réseau, mécanicien d'entretien, technicien en système d'usinage et opérateur de production sur ligne industrielle. Depuis 2017, deux Centres de validation supplémentaires ont été ouverts pour les titres de tuteur en entreprise et esthéticien, ce qui amène l'enseignement de promotion sociale à proposer, à ce jour, les services de 9 Centres de validation proposant un ensemble de 21 titres de compétences.

Les Centres de validation de l'EPS ont répondu également présents dans le cadre de la reconversion des travailleurs de Caterpillar Gosselies où des validations ont été organisées au sein même de l'entreprise concernant les titres de conducteur de chariot élévateur frontal et tuteur en entreprise avec un taux de réussite de plus de 90 %.

F. Conventions automatiques de valorisation

La législation relative à l'enseignement de promotion sociale²¹ prévoit la possibilité de conventions automatiques de valorisation entre un organisme de formation et l'enseignement de promotion sociale. C'est le cas notamment dans l'enseignement secondaire de promotion sociale pour certaines formations organisées par les ASBL Siréas et Formation Insertion Jeunes ainsi que pour les formations d' « aide familiale » organisé par trois ASBL agréées par la Commission communautaire française (COCOF).

Dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, une telle convention automatique de valorisation existe pour la formation « comptable » de l'IFAPME (Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises) pour poursuivre vers le « bachelier en comptabilité » organisé par l'enseignement de promotion sociale. Le SFPME (Service Formation PME) en collaboration avec la Chambre belge des Comptables de Bruxelles (CBC) devrait, très prochainement, pouvoir faire profiter ses étudiants de la même opportunité.

²¹ Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 29 septembre 2011.

Concrètement, une personne qui a réussi une formation spécifique dans un organisme de formation, par exemple « ouvrier menuisier » auprès de l'ASBL Siréas, obtient une reconnaissance officielle de ses compétences et peut poursuivre son parcours dans la section « ouvrier menuisier » organisée par l'enseignement de promotion sociale. Pour ce faire, il faut que l'organisme ait signé avec l'Enseignement de promotion sociale une convention automatique de valorisation pour cette formation : c'est à cette condition que la personne pourra bénéficier d'un allègement de son parcours de formation en EPS. Elle pourra ainsi être réputée maîtriser les acquis d'apprentissage (anciennement capacités terminales) d'une unité d'enseignement et être admise dans le niveau suivant sans avoir à passer de test d'admission. Cet allègement du parcours peut aller jusqu'à l'inscription à l'épreuve intégrée d'une section classée au niveau secondaire.

Pour l'enseignement supérieur de promotion sociale, les règles sont fixées par l'article 118 du « Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études » du 7 novembre 2013.

Pour que ce type de convention automatique de valorisation puisse être activé, un ensemble de démarches doit être effectué par l'organisme de formation, en collaboration avec l'enseignement de promotion sociale.

Il existe à l'heure actuelle huit conventions automatiques de valorisation qui concernent l'enseignement de niveau secondaire et une, bientôt deux, pour l'enseignement de niveau supérieur.

7. Conclusion

Ce dossier a permis de mettre en évidence la multitude des composantes et des publics touchés par l'enseignement de promotion sociale. Avec un budget de près 190 millions d'euros, l'EPS organise ses différentes activités au travers de ses 157 établissements et ses près de 3.000 unités d'enseignement distinctes activées en 2017-2018 par les établissements dont 63 % sont classées au niveau secondaire et 37 % au niveau supérieur. Ces établissements agissent, dans certains cas, en partenariat avec différents acteurs externes tels que les associations, le monde du travail, des organismes et institutions publics et privés. Ce sont ainsi plus de 1.000 conventions qui sont conclues par an avec des organismes extérieurs.

L'analyse des données montre que, près de 144.000 étudiants se sont inscrits dans l'enseignement de promotion sociale en 2017-2018 et qu'ils ont généré 397.000 inscriptions dans des unités d'enseignement. Celles-ci, organisées dans 157 établissements, ont été portées par 10.811 enseignants (situation au 30 juin 2016), soit 2.759 équivalents temps plein. Sur l'ensemble des inscriptions dans les unités d'enseignement, cela représente plus de 34.000 inscriptions à des stages et près de 18.000 inscriptions aux épreuves intégrées. Ces dernières ont permis de délivrer plus de 15.000 titres qui ont été authentifiés par l'administration.

Plus spécifiquement, l'enseignement de promotion sociale a permis :

- à plus de 1.000 détenus de suivre des unités d'enseignement en 2013 ;
- à plus de 10.000 étudiants de suivre des cours d'alphabétisation dispensés au travers de 115.000 périodes d'alphabétisation organisées par les établissements en 2015-2016 ;
- d'organiser plus de 48.000 valorisations des acquis pour prendre en considération les acquis formels, non formels et informels dont disposent les étudiants qui s'inscrivent dans l'enseignement de promotion sociale ;
- de délivrer près de 850 titres de compétences qui assurent une reconnaissance des compétences professionnelles du porteur auprès des employeurs.

Acteur majeur de l'enseignement, il offre à un public adulte la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences ou de développer des compétences existantes et de décrocher une certification pour, in fine, assurer une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.